

REGLEMENT GENERAL DES ETUDES ET DU CONTRÔLE

DES CONNAISSANCES POUR L'OBTENTION DES

DIPLOMES DE LICENCE ET DE MASTER DE L'UFR de

SCIENCES ECONOMIQUES et de GESTION

Directrice de L'UFR : Nathalie REY

Responsable administratif de L'UFR : Alain WENESSIA

Année universitaire 2018-2019

Voté par le conseil d'UFR du : 12 juin 2018

Voté par la Commission Formation et Vie Universitaire du : 13 septembre 2018

Licence Economie - Gestion

L0 : Année Préparatoire aux études supérieures en Economie et Gestion

L1	L2	L3
ECONOMIE-GESTION	ECONOMIE GESTION	COMPTABILITE CONTROLE AUDIT
LANGUES RENFORCEES	LANGUES RENFORCEES	CONTROLE DE GESTION ET FINANCE D'ENTREPRISE
DOUBLE-LICENCE ECONOMIE-GEOGRAPHIE	DOUBLE-LICENCE DROIT ECONOMIE	LANGUES RENFORCEES
		DOUBLE-LICENCE DROIT ECONOMIE
		DOUBLE-LICENCE ECONOMIE-GEOGRAPHIE
		ECONOMIE DE L'ENTREPRISE
		ECONOMIE, BANQUE, FINANCE

Licence "Mathématiques"

L3 parcours « MATHEMATIQUES APPLIQUEES A L'ECONOMIE ET A LA FINANCE »

Master Comptabilité, Contrôle, Audit

1 spécialité : « COMPTABILITE, CONTROLE, AUDIT » (ouvert à l'apprentissage)

Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel

1 spécialité : « CONTROLE DE GESTION ET FINANCE D'ENTREPRISE »

Master Economie de l'entreprise et des marchés

4 spécialités :

- « CONSEIL EN ENTREPRISE » (ouvert à l'apprentissage M2)
- « ECONOMIE GESTION DE L'ENTREPRISE, INDYC »
- « MARKETING DIGITAL » (ouvert à l'apprentissage M1)
- « INNOVATION MANAGEMENT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE »

Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance

5 spécialités :

- « BANQUE FINANCE ASSURANCE » (ouvert à l'apprentissage)
- « BANQUE FINANCE GESTION DES RISQUES » (ouvert à l'apprentissage)
- « ECONOMIE FINANCE INTERNATIONALE ET REGULATION »
- « INGENIERIE FINANCIERE ET MODELISATION »
- « RISQUE ASSURANCE DECISION »

Master Analyse Politique et Economique

Master Erasmus Mundus
« Economic Policies in the age of Globalisation, EPOG »

3 spécialités :

- « KNOWLEDGE AND INNOVATION POLICIES »
- « INTERNATIONAL MACROECONOMICS AND FINANCIAL POLICIES »
- « DEVELOPMENT POLICIES »

Université Paris13
U.F.R. de Sciences Economiques et de Gestion
Année Universitaire 2018-2019

**REGLEMENT GENERAL DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES
POUR L'OBTENTION
DU DIPLOME DE LICENCE**

Préambule

L'ensemble des règles éditées ci-après sont applicables en première, deuxième et troisième année de la Licence mention Economie et Gestion. Pour l'année préparatoire aux études supérieures en sciences économiques et de gestion (L0 ou année propédeutique) accueillant les bacheliers ne répondant pas aux « attendus nationaux » définis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour une réussite des études supérieures en licence d'Economie et Gestion, des règles spécifiques sont retenues. Pour la troisième année de la Licence Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques parcours *Mathématiques Appliquées à l'Economie et à la Finance*, les règles applicables sont celles retenues pour la licence Sciences, Technologies, Santé de l'Institut Galilée, elles sont rappelées dans la dernière partie de cette réglementation du diplôme de Licence.

Ce règlement sera applicable à compter de l'année universitaire 2018-2019.

VU le code de l'éducation ;

VU les décrets n° 2002-481 et 482 du 8 avril 2002 ;

VU l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu la circulaire n°2015-122 du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre d'une période de césure ;

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation.

La Licence est structurée en 6 semestres et 3 niveaux L1, L2 et L3. Elle est organisée, dans le cadre de mentions, en parcours dont l'unité de base constitutive est l'unité d'enseignement (UE). Les UE sont capitalisables. Elles sont affectées de crédits européens (ECTS : European Credits Transfer System). Chaque semestre d'études compte pour 30 crédits. La Licence est validée par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription

Pour suivre et obtenir une Licence il faut impérativement être administrativement et pédagogiquement inscrit en Licence.

L'inscription administrative permet à un étudiant de suivre les cours correspondant à un

diplôme et d'obtenir celui-ci.

L'inscription administrative s'effectue auprès du Service de la Scolarité Centrale : UFR de Lettres, couloir F.

À la suite de celle-ci, il est remis à l'étudiant une carte d'étudiant à ne pas perdre, aucun duplicata n'étant délivré.

Attention : Toute modification d'état civil ou de statut professionnel est à voir avec le Service de la Scolarité Centrale.

L'inscription administrative effectuée, l'étudiant doit ensuite procéder à une inscription pédagogique auprès du secrétariat de la Licence.

a) Transfert de dossier vers une autre université

L'autorisation de transfert du dossier d'un étudiant de l'Université Paris 13 vers une autre Université est soumise à l'avis du responsable de la formation. Il appartient à l'étudiant de faire les démarches nécessaires auprès du service de la scolarité de l'UFR.

Dans le cas où l'Université d'accueil opposerait un refus à la demande de transfert, l'Université Paris 13 n'est pas tenue de réinscrire le demandeur si la capacité d'accueil dans l'enseignement qu'il souhaite suivre est atteinte.

b) Nombre d'inscriptions autorisé en Licence

La durée normale des études en Licence est de 6 semestres, soit 3 années : 2 semestres en L1, 2 semestres en L2 et 2 semestres en L3. Le prolongement des études se fait après entretien avec l'étudiant(e).

À la suite de son inscription administrative, l'étudiant doit obligatoirement procéder à son ***inscription pédagogique*** au secrétariat de la Licence de l'UFR. L'inscription pédagogique confirme l'inscription en Licence et permet aux services administratifs de l'UFR de constituer et de gérer un dossier pédagogique au nom de l'étudiant.

Le dossier pédagogique est constitué de toutes les pièces justificatives (originaux et photocopies) exigées lors de l'inscription administrative à savoir :

Diplôme et relevé de notes du Baccalauréat

Diplôme(s) post-baccalauréat

Pièce d'identité et photocopie du Livret de Famille ou extrait d'acte de naissance

L'A.P.D. (certificat de participation à l'appel de préparation à la défense) ou attestation de recensement

2 photos d'identité (Pas de photo scannée ou photocopie)

Attestation Sécurité Sociale

Attestation de Bourse pour les étudiants concernés

Contrat de travail (C.D.I. ou C.D.D. couvrant toute l'année universitaire) et

3 derniers bulletins de paie pour les étudiants salariés afin qu'ils soient exonérés des frais de Sécurité Sociale.

Aux termes du décret n°85-906 du 23/03/1985, les commissions pédagogiques ont la possibilité d'accorder une validation sur présentation d'un diplôme ou de résultats post-baccalauréat. Cette procédure concerne en particulier les étudiants arrivant par transfert d'une autre université française ou étrangère. Cette validation ne peut avoir lieu qu'au début de l'inscription en Licence (avant de débiter les cours en Licence). Les décisions de la commission pédagogique sont souveraines et sans appel.

c) Changement de formation

Tout étudiant, après un semestre d'études dans la discipline initialement prévue, peut demander un changement de formation si son choix ne correspond plus à ses attentes. Pour ce faire, il doit contacter le secrétariat de la formation qui l'intéresse et se procurer un formulaire de changement de cursus.

2. La licence

La Licence mention *Economie et de Gestion* est organisée en six semestres et chaque semestre est organisé en deux périodes d'enseignements. Chaque semestre est structuré autour de 4 axes d'enseignements fondamentaux et homogènes de S1 à S6 :

- Economie
- Gestion
- Mathématiques/Statistiques
- Langues et méthodologie

La première année de Licence, L1, comprend deux parcours pédagogiques différenciés : parcours général « *Economie et Gestion* » et le parcours Langues renforcées « *Anglais et Coréen* ». La répartition des étudiants entre les deux parcours est faite par la commission pédagogique de la Licence. Le parcours Langues renforcées « *Anglais et Coréen* » reprend la structure du parcours général « *Economie et Gestion* », mais les étudiants suivent en plus l'UE « *renforcement en langues* » (anglais renforcé et coréen). L'accès à la deuxième année, L2, de la licence mention *Economie et de Gestion* est de droit pour les étudiants qui ont validé la L1 mention *Economie et de Gestion*. Les étudiants qui valident la L2 mention *Economie et de Gestion* ont de droit accès à la troisième année, L3, de licence mention *Economie et de Gestion*. Au niveau de la L3, il est prévu 4 parcours de spécialisation : le parcours *Economie de l'entreprise*, le parcours *Economie, Banque et Finance*, le parcours *Gestion-Comptabilité Contrôle Audit (CCA)* et le parcours *Gestion-Contrôle de Gestion et Finance d'Entreprise (CGFE)*. L'étudiant qui a validé la L2 mention *Economie et de Gestion* choisit entre ces quatre parcours lorsqu'il s'inscrit en L3. Il peut demander à changer de parcours au plus tard un mois après le début des cours. Cette demande motivée de changement de parcours devra être adressée au responsable de la L3 (Economie ou Gestion).

Pour l'année universitaire 2018-2019, sont ouvertes les 2^{ème} et 3^{ème} années de la double licence « *Droit-économie* » de la mention *Economie et Gestion* et les 1^{ère} et 3^{ème} années de la double licence « *Economie Géographie* » de la mention *Economie et Gestion*. La double licence « *Droit-économie* » est structurée autour de trois axes fondamentaux : Droit, Economie et Langues ; les cours sont partagés entre les UFR SEG et DSPS de l'université Paris 13. La double licence « *Economie Géographie* » est constituée de trois

blocs d'UE mutualisées et de deux cours par objet à chaque semestre. Les cours sont partagés entre l'UFR SEG et le département de Géographie de l'UFR LLSHS de l'université Paris 13 et l'UFR d'Economie et de Géographie de l'université Paris 7.

Le parcours *Mathématiques Appliquées à l'Economie et à la Finance* de la troisième année de la Licence mention *Mathématiques* de l'Institut Galilée de l'Université Paris 13 est rattachée à l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion. Pour s'inscrire en troisième année de licence mention *Mathématiques* parcours *Mathématiques Appliquées à l'Economie et à la Finance*, l'étudiant doit avoir validé la deuxième année de licence mention *Mathématiques* de l'Institut Galilée de l'Université Paris 13.

3. Le suivi pédagogique

a) *Les éléments constitutifs*

Un Élément Constitutif (EC) est l'équivalent d'un enseignement portant un intitulé. Il est semestriel. Il peut s'agir d'un cours magistral, CM ou de travaux dirigés, TD ou de travaux pratiques, TP ou d'une combinaison des trois. L'EC correspond à un nombre déterminé d'ECTS qui sont crédités à l'étudiant lorsque celui-ci obtient l'EC.

Pour la Licence mention *Economie et Gestion*, dans chaque EC, la note finale est calculée :

- Pour les CM avec TD : en accordant soit une pondération de 50% au partiel et de 50% aux notes de TD lorsque l'étudiant est au régime du contrôle continu soit une pondération de 100% au partiel si l'étudiant est au régime du contrôle terminal ;
- Pour les CM sans TD : en accordant soit une pondération de 100% au partiel soit une pondération fixée par l'enseignant lorsque ce dernier choisit de faire deux épreuves : un contrôle intermédiaire et un partiel.

Les EC sont capitalisables : Chaque EC est définitivement acquis pour tout étudiant y ayant obtenu une note au moins égale à 10/20. L'étudiant qui a validé un EC valide alors de façon définitive le nombre de crédits européens (ECTS) correspondant à cet EC.

b) *Validation des unités d'enseignement*

Les EC sont regroupés en unités d'enseignement (UE). Pour chaque UE, une note d'UE est établie à partir des notes des EC la constituant pondérées par leurs ECTS. La compensation entre les notes obtenues aux différents EC de l'UE est totale et s'effectue sans note éliminatoire. Les notes d'UE sont validées par délibération du jury.

Les UE sont capitalisables : Chaque UE est définitivement acquise pour tout étudiant y ayant obtenu une note au moins égale à 10/20. L'étudiant qui a validé une UE, valide alors de façon définitive le nombre de crédits européens (ECTS) correspondant à cette UE.

c) *Validation d'un semestre et règles de compensation*

Les semestres sont capitalisables et deux semestres immédiatement consécutifs se compensent. L'étudiant qui a obtenu un semestre, obtient alors de façon définitive le nombre de trente crédits européens (ECTS) pour ce semestre.

La moyenne d'un semestre d'une mention de licence est établie à partir des notes des UE du semestre de cette mention de licence pondérées par leurs ECTS. La compensation entre les notes obtenues aux UE est totale et s'effectue sans note éliminatoire.

Le jury valide le semestre du parcours de licence dans lequel est inscrit l'étudiant lorsque celui-ci a :

soit validé toutes les UE du semestre,

soit obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les UE non validées de ce semestre sont alors dites « acquises par compensation »,

soit obtenu une moyenne générale (sur deux semestres consécutifs) supérieure ou égale à 10/20. Le semestre non validé est alors dit « acquis par compensation ».

d) Validation du DEUG

Au terme des 4 premiers semestres de licence, le jury effectue la moyenne de l'ensemble des semestres, chacun d'eux étant pondérés d'un coefficient de 1. Le diplôme de DEUG est obtenu par tout étudiant ayant obtenu 10/20 ou plus de moyenne générale sur les deux premières années de Licence.

e) Validation de la Licence

La validation de la Licence est soumise à validation des années séparément. Le diplôme de Licence est obtenu par tout étudiant ayant obtenu 10/20 ou plus de moyenne générale à sa troisième année de Licence.

f) ECTS (European Credit Transfert System)

L'ECTS est un système créé pour favoriser la mobilité des étudiants au sein de l'Union Européenne. Chaque EC et chaque UE correspond à un nombre déterminé d'ECTS. Lorsque l'étudiant obtient un EC ou une UE, il est alors crédité du nombre d'ECTS équivalents. Ce crédit est capitalisable et transférable vers une autre université française ou européenne.

g) Inscription aux éléments constitutifs (EC)

Les inscriptions aux EC constitutifs de l'année de Licence dans laquelle est inscrit l'étudiant sont directement gérées par le secrétariat pédagogique de l'année.

h) Notation d'un EC

Chaque enseignant est seul responsable du contrôle des connaissances en fonction des particularités de son enseignement, de la catégorie de contrôle dans laquelle se trouve l'EC et du cadre pédagogique en vigueur au sein de la Licence.

Les formes de contrôle non exhaustives sont : l'examen écrit, l'examen oral, l'exposé, la constitution d'un dossier ou d'une fiche de lecture. Le résultat final est une note de 0 à 20.

Les modalités de contrôle de connaissances sont communiquées à l'administration et

portées à la connaissance de l'étudiant au plus tard un mois après le début des cours.

4. Contrôle des connaissances

a) Régime de contrôle des connaissances

Le régime général des études est celui du contrôle continu.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent cependant demander à passer au régime du contrôle terminal. Cette décision se prend au mois de septembre pour les deux premières périodes et au mois de janvier pour la troisième période, le changement est définitif et valable pour toutes les EC du semestre. Après le 30 septembre pour les deux premières périodes ou après le 31 janvier pour la troisième période, tout changement de régime doit être justifié et est soumis à l'acceptation du responsable d'année.

Pour les étudiants au régime du contrôle continu, la présence aux séances de TD et TP est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du secrétariat et du chargé de td. Les justificatifs d'absence doivent être fournis dès le retour de l'étudiant et ne seront pas acceptés en fin de semestre.

Au-delà de 2 absences non justifiées, l'enseignant en informe le responsable d'année qui décide l'exclusion de l'étudiant du TD et/ou TP. La note de 0 est alors automatiquement attribuée à la note de contrôle continu.

Pour les étudiants au régime du contrôle continu, la présence aux séances de TD et TP est **obligatoire**. Toute absence doit être justifiée auprès du secrétariat et du chargé de td. Les justificatifs d'absence doivent être fournis dès le retour de l'étudiant et ne seront pas acceptés en fin de semestre.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation en TD sera signalée par la mention "ABI" et l'étudiant obtiendra 0 à cette évaluation. Toute absence injustifiée et répétée (plus de 3 absences) en TD sera signalée par la mention Défaillant "DEF". De même la mention Défaillant "DEF" sera indiquée à l'EC si l'étudiant ne s'est pas présenté à l'examen terminal. Cette mention ne permet pas à l'étudiant de valider son année quels que soient ses résultats et les règles de compensation ne s'appliquent plus.

b) Déroulement des examens

Voir en annexe la Charte.

c) Le jury

Il est créé, par année de Licence, un jury, dont les membres sont des enseignants de l'année, désignés par le Président de l'Université. Ce jury siège à huis clos après chaque session d'examen. Il effectue la synthèse des résultats obtenus par chaque étudiant régulièrement inscrit. Le jury examine les dossiers de tous les étudiants inscrits dans l'année de Licence concernée.

L'acquisition des UE ainsi que la délivrance du diplôme sont prononcées après délibération.

Les délibérations du jury sont souveraines et sans appel.

d) Publication des résultats et attestation des éléments constitutifs

Les résultats aux EC d'un étudiant sont strictement confidentiels : ils ne sont donc

consultables que par l'intéressé au moyen de son relevé de note.

Les attestations de réussite sont délivrées au maximum trois semaines après la publication des résultats par les secrétariats pédagogiques.

e) Consultation des copies

Après la délibération du jury et communication des notes, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. Cette consultation doit être effectuée dans le mois suivant le jury. Les modifications de note sont *exclusivement* réservées aux erreurs matérielles dûment justifiées par l'enseignant de la matière.

f) Semestre non validé

Pour un semestre qui n'est pas validé à la première session, le jury précise les UE validées ainsi que les EC d'UE non validées qui doivent être repassés *obligatoirement* lors de la seconde session. L'étudiant est alors automatiquement inscrit aux épreuves correspondantes de la deuxième session. Pour les EC qui sont repassées, la meilleure des deux notes (1^{ère} et 2^{ème} sessions) est retenue. Tout étudiant absent à une épreuve pour laquelle il est inscrit se voit attribuer la mention Défaillant « DEF » (l'absence de note entraîne de fait la non compensation).

g) UE non validées

Après la deuxième session, les notes des EC des UE non validées sont conservées si la note est supérieure ou égale à 10/20. L'étudiant sera réinscrit pédagogiquement aux EC dont les moyennes sont strictement inférieures à 10/20 lors de la première session de l'année suivante.

h) Les sessions d'examen

Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque semestre. La première session se déroule à la fin de chaque période d'enseignement et la deuxième session dite de rattrapage débute au minimum deux semaines après communication des résultats de la première session de la dernière période d'enseignement. A la deuxième session, l'étudiant repasse la/les EC dont la/les notes obtenues sont strictement inférieures à 10/20 dans les UE non validées et il perd la note de contrôle continu.

i) Les mentions

À chaque session, le jury calcule la moyenne obtenue au semestre en suivant les règles de calcul des notes des EC et des UE. Le jury se prononce sur l'attribution d'une mention. Pour les diplômes obtenus, le jury peut délivrer les mentions suivantes :

La mention *Passable* est attribuée lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.

La mention *Assez Bien* est attribuée lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20.

La mention *Bien* est attribuée lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20.

La mention *Très Bien* est attribuée lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.

Le jury peut accorder des points de jury pour attribuer le diplôme ou une mention.

j) Délivrance du diplôme

Pour obtenir son diplôme, l'étudiant doit tout d'abord se présenter à la scolarité de l'UFR, muni d'une pièce d'identité ou de sa carte d'étudiant afin de retirer son attestation de réussite au diplôme. Par la suite, il se présente au bureau des diplômes qui se situe à l'UFR de Lettres, couloir F, bureau 101 (ouvert du Lundi au Vendredi de 9h30 à 11h30, fermé le Mercredi), muni impérativement de l'original de l'attestation de réussite au diplôme et d'une pièce d'identité afin de retirer son diplôme, dès que celui-ci est établi.

k) Poursuite d'études

L'admission en L2 *Economie et Gestion* est de droit pour l'étudiant qui a validé la L1 *Economie et Gestion*. L'admission dans l'un des quatre parcours de spécialisation de la L3 *Economie et Gestion* est de droit pour l'étudiant qui a validé la L2 *Economie et Gestion*. L'admission en L3 mention *Mathématiques* parcours *Mathématiques Appliquées à l'Economie et à la Finance* est de droit pour l'étudiant qui a validé la L2 mention *Mathématiques* de l'Institut Galilée de l'Université Paris 13.

Toutefois il peut être proposé à l'étudiant ajourné d'une année de licence, s'il le souhaite, une inscription dans l'année supérieure avec dette s'il vérifie les deux conditions suivantes :

- 1) validation d'un des deux semestres de l'année en cours
- 2) au maximum 4 éléments constitutifs d'Unités d'Enseignement non validés, dans la limite de 10 ECTS, du semestre non validé de l'année en cours

La dette de première année de licence doit être validée avant passage en troisième année de licence.

l) Stage facultatif de fin d'études

L'étudiant qui souhaite réaliser un stage de fin de 1^{er} cycle en lien avec le parcours de licence suivi devra faire une demande de convention de stage auprès du responsable du parcours de L3. La date de fin de la période de stage ne pourra pas aller au-delà du 31 août 2019. Ce stage facultatif ne fera pas l'objet d'une notation.

5. Période de césure

La césure est une période facultative qui s'étend sur une durée maximale d'une année universitaire pendant laquelle l'étudiant, inscrit en licence, suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle (période de stage, CDD, service civique, une autre formation, un projet personnel, ...). La période de césure ne peut donner lieu à inscription pédagogique, présence aux cours, TD, TP, examens, attribution de notes, etc.

La césure peut être effectuée dès le début de la première année de licence. Et l'étudiant peut effectuer au maximum une césure par cycle (une en Licence) et sa durée est d'une année universitaire.

Un étudiant redoublant peut faire la demande d'une période de césure semestrielle à condition qu'il ait validé un des semestres de son année N (le semestre de césure devra correspondre au semestre universitaire validé).

La période de césure n'est pas accordée de droit. L'étudiant doit obligatoirement déposer une candidature (date de dépôt du dossier : du 15 mai au 30 juin de l'année N). Le projet de césure doit être accepté par le responsable de formation de l'année N+1, par le

directeur de la composante puis être soumis à la « commission césure » avant la validation finale par le Président de l'université ou son représentant.

6. Droits et devoirs de l'étudiant

L'étudiant a droit :

A des aménagements d'emploi du temps et de modalités de contrôle des connaissances lorsqu'il est engagé dans la vie active, handicapé, sportif de haut niveau, chargé de famille, engagé dans plusieurs cursus ou qu'il assume des responsabilités dans la vie universitaire ou étudiante. Ces aménagements spécifiques devront être clairement spécifiés dans un contrat pédagogique conclu entre l'étudiant et l'établissement.

A deux sessions d'examen ; en aucun cas à l'organisation de sessions supplémentaires si l'étudiant n'a pu se présenter à l'une des sessions, quel que soit le motif de son absence.

S'il est handicapé, à des aménagements particuliers des épreuves : accessibilité de la salle, temps majoré, utilisation de matériels appropriés.

A l'égalité de traitement lors des épreuves (temps de préparation, d'audition et de composition, conditions de corrections...).

A poursuivre l'épreuve quand il a fraudé ou tenté de frauder (voire le point 7).

A l'anonymat de correction des épreuves écrites d'examen.

A la communication de ses notes et résultats, dans un délai de huit jours après délibération du jury.

A la consultation de ses copies.

L'étudiant a le devoir de :

Respecter le règlement des examens et des épreuves. Toute fraude ou tentative de fraude fait l'objet de sanctions, dont la graduation est indiquée dans le point 7).

Se présenter sur les lieux de l'examen 15 minutes avant l'heure indiquée sur la convocation et attendre **devant** la salle qui lui a été indiquée.

Etre en possession de sa carte d'étudiant et la présenter spontanément pour le contrôle d'identité.

Ne pas troubler le bon déroulement de l'épreuve.

Suivre les consignes données par le surveillant.

Composer seul et personnellement, sauf dispositions contraires particulières à l'épreuve.

N'utiliser que le matériel de composition mis à sa disposition.

N'utiliser que les documents et/ou le matériel personnel autorisés tels qu'indiqué sur les sujets.

Composer à la place qui lui a été indiquée par le surveillant ou par affectation numérotée si elle a été notifiée.

Attendre la fin de la première heure de composition avant de quitter la salle d'examen.

Rendre une copie, même s'il s'agit d'une copie blanche. L'absence de copie équivaut à une absence injustifiée à l'épreuve.

S'assurer le cas échéant de l'anonymat de sa copie avant de la remettre. Toute marque distinctive sur la copie sera considérée comme tentative de fraude.

Vérifier les résultats communiqués sur l'intranet et demander la rectification d'une erreur dans un délai de deux mois.

7. Fraudes et faits de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement

La loi du 23 décembre 1901, les décrets du 31 juillet 1985 et du 13 juillet 1992 modifié par le décret du 13 juillet 1995 et les circulaires du 9 janvier 1979 et du 18 septembre 1980

précisent les règles à observer si un étudiant est auteur ou complice « *d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours dans un établissement [...] public d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur* » ou « *d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement d'un établissement [...] public d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur* ».

La loi précitée affirme que « *toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans un administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'état constitue un délit.* »

Les textes référencés ci-dessus précisent que :

« *En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude **sans interrompre la participation à l'épreuve** du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériel permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, la mention en est portée au procès-verbal.*

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par les autorités compétentes mentionnées aux articles 1^{er} et 3 décret n°85-827 du 31 juillet 1985... ».

Le procès-verbal est remis à la direction de l'UFR avec les pièces justificatives et la copie. Tous les dossiers sont alors transmis à la Commission Disciplinaire. En attendant la décision de la Commission Disciplinaire de l'Université, qui est seule compétente en ce domaine pour annuler l'épreuve et prononcer une sanction, conformément à l'article 42 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié par décret n°2001-98 du 1er février 2001, le jury ne publie pas les résultats du ou des étudiants concernés.

L'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 précise également les sanctions encourues :

« *Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont :*

L'avertissement

Le blâme

L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans

L'exclusion définitive de l'établissement

L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de cinq ans

L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. »

**REGLEMENT ET CONTROLE DES CONNAISSANCES POUR L'OBTENTION DE
L'ANNEE PREPARATOIRE
AUX ETUDES EN LICENCE « ECONOMIE ET GESTION »**

L'année préparatoire aux études supérieures en sciences économiques et de gestion accueille les bacheliers ne répondant pas aux "attendus nationaux" définis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

1. Inscription

Pour suivre et obtenir l'année préparatoire, il faut impérativement être administrativement et pédagogiquement inscrit dans cette année.

L'inscription administrative s'effectue auprès du Service de la Scolarité Centrale : UFR de Lettres, couloir F.

À la suite de celle-ci, il est remis à l'étudiant une carte d'étudiant à ne pas perdre, aucun duplicata n'étant délivré.

Attention : Toute modification d'état civil ou de statut professionnel doit être signalé au Service de la Scolarité Centrale.

L'inscription administrative effectuée, l'étudiant doit ensuite procéder à une inscription pédagogique auprès du secrétariat de l'année préparatoire.

L'inscription pédagogique permet aux services administratifs de l'UFR de constituer et de gérer un dossier pédagogique au nom de l'étudiant.

Le dossier pédagogique est constitué de toutes les pièces justificatives (originaux et photocopies) exigées lors de l'inscription administrative à savoir :

Diplôme et relevé de notes du Baccalauréat

Diplôme(s) post-baccalauréat

Pièce d'identité et photocopie du Livret de Famille ou extrait d'acte de naissance

L'A.P.D. (certificate de participation à l'appel de préparation à la défense) ou attestation de recensement

2 photos d'identité (Pas de photo scannée ou photocopiée)

Attestation Sécurité Sociale

Attestation de Bourse pour les étudiants concernés

Contrat de travail (C.D.I. ou C.D.D. Couvrant toute l'année universitaire) et 3 derniers bulletins de paie pour les étudiants salariés afin qu'ils soient exonérés des frais de Sécurité Sociale.

La durée de l'année préparatoire est de 2 semestres, soit 1 année.

2. Présentation de l'année préparatoire

L'année préparatoire aux études en sciences économiques et de gestion est proposée aux étudiants dont l'étude du dossier révèle l'absence des pré-requis définis par les "attendus nationaux". Afin de mener ces étudiants vers la réussite, l'année préparatoire leur offre une palette d'enseignements destinés à mieux les préparer aux études universitaires.

Cette année repose sur trois axes :

Une remise à niveau disciplinaire : présentation des principales notions économiques basées sur le programme de sciences économiques en filière ES, culture générale, révisions en mathématiques reprenant toutes les notions indispensables à la poursuite d'études en Licence "Economie et Gestion".

Un encadrement des séances d'enseignement : petits effectifs, présence à tous les cours et TD obligatoire, suivi des cours en ligne contrôlé par l'enseignant responsable du cours qui veille à l'assiduité de chacun. La régularité du travail est vérifiée par le biais d'évaluations très régulières.

Un accompagnement vers l'autonomie et la prise d'initiative par des pédagogies innovantes (classe inversée, nouvelles technologies, ...).

3. Le suivi pédagogique

a) Les éléments constitutifs

Un Élément Constitutif (EC) est l'équivalent d'un enseignement portant un intitulé. Il est semestriel. Il peut s'agir d'un cours magistral, CM ou de travaux dirigés, TD ou de travaux pratiques, TP ou d'une combinaison des trois.

Le régime du contrôle continu s'applique : l'enseignant responsable de l'EC informe les étudiants du nombre d'évaluations, des modalités d'évaluation (devoir sur table, évaluation à distance, exposés, projets de groupe, ...) et des pondérations appliquées pour le calcul de la note finale.

La présence à tous les cours est obligatoire. Toute absence en cours doit être justifiée auprès de l'enseignant et auprès du secrétariat. Toute absence injustifiée pour une évaluation sera signalée par la mention "ABI" et l'étudiant obtiendra la note de 0 pour cette évaluation.

L'absence répétée dans un cours (plus de 3 absences injustifiées) est signalée par la mention Défaillant "DEF". Dans ce cas, l'étudiant ne peut valider son année quels que soient ses résultats par ailleurs.

Chaque EC est associé à un coefficient.

b) Validation de l'année et règles de compensation

La moyenne annuelle est calculée en additionnant les notes de chaque EC pondérée par son coefficient. Le jury valide l'année lorsque l'étudiant a une moyenne annuelle

supérieure ou égale à 10 sur 20.

c) Le jury

Il est créé un jury, dont les membres sont des enseignants de l'année, désignés par le Président de l'Université. Ce jury siège à huis clos à la fin de l'année. Il effectue la synthèse des résultats obtenus par chaque étudiant régulièrement inscrit. Le jury examine les dossiers de tous les étudiants inscrits.

L'obtention de l'année est prononcée après délibération. Les délibérations du jury sont souveraines et sans appel.

d) Publication des résultats et attestation des éléments constitutifs

Les résultats aux EC d'un étudiant sont strictement confidentiels : ils ne sont donc consultables que par l'intéressé au moyen de son relevé de note.

Les attestations de réussite sont délivrées au maximum trois semaines après la publication des résultats par le secrétariat pédagogique.

e) Année non validée

Si l'étudiant n'a pas validé son année, une nouvelle évaluation lui est proposée dans les matières où il a obtenu moins de 10/20.

f) Poursuite d'études

L'admission en première année, L1, de la Licence « Economie et Gestion » est de droit pour l'étudiant qui a validé l'année préparatoire. Le passage en première année, L1, de la Licence « Economie et Gestion » n'est pas autorisé pour un étudiant déclaré Défaillant « DEF » par le jury.

4. Droits et devoirs de l'étudiant

L'étudiant a droit :

A des aménagements d'emploi du temps et de modalités de contrôle des connaissances lorsqu'il est engagé dans la vie active, handicapé, sportif de haut niveau, chargé de famille, ou qu'il assume des responsabilités dans la vie universitaire ou étudiante. Ces aménagements spécifiques devront être clairement spécifiés dans un contrat pédagogique conclu entre l'étudiant et l'établissement.

A l'égalité de traitement lors des contrôles (temps de préparation, d'audition et de composition, conditions de corrections...).

A la communication de ses notes et résultats, dans un délai de huit jours après délibération du jury.

L'étudiant a le devoir de :

Respecter les horaires de cours.

Ne pas troubler le bon déroulement des cours.

Suivre les consignes de l'enseignant, y compris lorsque celui-ci lui demande de changer de place ou de sortir du cours.

Composer seul et personnellement lors des différentes évaluations, sauf mention contraire et explicite. N'utiliser que le matériel autorisé durant l'évaluation.

Rendre une copie, même s'il s'agit d'une copie blanche. L'absence de copie équivaut à une absence injustifiée à l'évaluation.

Vérifier les résultats communiqués sur l'intranet et demander la rectification d'une erreur dans un délai de deux mois.

ORGANISATION et CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE

ANNEE 2018-2019

(Conformément à l'arrêté du 22 janvier 2014)

Pour les étudiants entrant dans le cadre de la convention université-classe préparatoire aux grandes écoles, se référer au texte concerné.

Pour les étudiants suivant le parcours aménagé se référer uniquement aux paragraphes 10 -11 et 14.

1. Unités d'enseignement et notion de défaillance

Pour chaque mention de licence, la formation est organisée par semestre et par unités d'enseignement (UE). Le nombre de crédits européens (ECTS) pour chaque UE, les matières composant les UE, les coefficients des matières et les modalités de contrôle des deux sessions sont présentés en annexe par mention de licence.

Pour chaque UE, une note d'UE est établie selon les coefficients des matières la constituant. La compensation entre les notes obtenues aux différents éléments constitutifs de l'UE est totale et s'effectue sans note éliminatoire. Les notes d'UE sont validées par délibération du jury.

Les UE sont capitalisables : chaque UE est définitivement acquise, et dite validée, pour tout étudiant y ayant obtenu une note au moins égale à 10/20. L'étudiant qui a validé une UE, valide alors de façon définitive le nombre de crédits européens (ECTS) correspondant à cette UE.

Pour les UE regroupant plusieurs matières, aucune des matières n'est séparément capitalisable.

Pour chaque nouvelle année universitaire, l'inscription à une année de licence implique l'inscription à toutes les UE non validées de cette année de licence.

Tout étudiant absent à toutes les épreuves constitutives d'une UE pour laquelle il est inscrit, est déclaré défaillant à cette UE.

2. Validation des semestres et règles de compensation*

Les semestres sont capitalisables. L'étudiant qui a obtenu un semestre, obtient alors de façon définitive le nombre de trente crédits européens (ECTS) pour ce semestre.

La moyenne d'un semestre d'une mention de licence est établie à partir des notes des UE du semestre de cette mention de licence pondérées par leurs ECTS. La compensation entre les notes obtenues aux UE est donc totale et s'effectue sans note éliminatoire.

Le jury valide le semestre du parcours de licence dans lequel est inscrit l'étudiant lorsque celui-ci a :

- soit validé toutes les UE du semestre,
- soit obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20, en n'ayant été déclaré défaillant à aucune UE.
Les UE non validées de ce semestre sont alors dites « acquises par compensation ».

Les semestres d'une même année de Licence se compensent. La moyenne annuelle est alors établie à partir des deux moyennes semestrielles, chacun des deux semestres a le même coefficient dans le calcul de la moyenne annuelle.

3. Validation d'une année et règles de compensation

L'année est dite validée lorsque les deux semestres constituant cette année ont été validés.

Le jury du semestre pair valide les deux semestres d'une année de Licence lorsque l'étudiant a :

- soit validé indépendamment chacun des deux semestres,
- soit obtenu une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20, en n'ayant été déclaré défaillant à aucune UE de cette année. Le semestre alors non validé est dit « acquis par compensation » ainsi que les UE non validées composant ce semestre.

(*) Pour la Licence mention Sciences Pour l'Ingénieur parcours Ingénierie Electrique -Enseignement à distance, la formation se déroulant sur deux années, chaque année correspond à un semestre d'enseignement.

4. Poursuite d'études

La poursuite des études dans un nouveau semestre pair est de droit pour tout étudiant inscrit dans l'année de licence à laquelle appartient ce semestre. Le passage d'un étudiant dans une année supérieure de licence, nécessite la validation de l'année antérieure, déclarée par le jury d'année.

Toutefois il peut être proposé à l'étudiant ajourné, s'il le souhaite, une inscription dans l'année supérieure avec dette s'il vérifie les deux conditions suivantes :

- 1) validation d'un des deux semestres de l'année en cours
- 2) au maximum 4 éléments constitutifs d'Unités d'Enseignement non validés, dans la limite de 10 ECTS, du semestre non validé de l'année en cours

La dette de première année de licence doit être validée avant passage en troisième année de licence.

Le jury d'année peut également autoriser, **par l'établissement d'un contrat pédagogique**, un étudiant n'ayant pas validé l'année N à suivre et valider une ou quelques UE de l'année N+1 lorsque le jury estime que l'étudiant a acquis les pré-requis nécessaires pour suivre ces UE et que cette décision ne nuira pas à la validation de l'année N. L'étudiant ne sera pas autorisé pour autant à s'inscrire en année N+1, son inscription administrative se fera donc en année N.

Cas particulier de la double licence informatique – mathématiques :

Le passage au semestre suivant est soumis à l'accord du jury.

Dans le cadre de la sélection en double licence, les étudiants non admis à poursuivre en double licence peuvent choisir la mention dans laquelle ils poursuivent (informatique ou mathématiques).

5. Obtention du diplôme de DEUG et de licence.

Diplôme de DEUG

Pour la délivrance du DEUG, la validation des 2 premières années est nécessaire.

Diplôme de licence

Le diplôme de licence est délivré après validation de la troisième année. Le jury décerne le diplôme à tout étudiant ayant acquis les 120 premiers crédits et ayant validé la troisième année.

Un diplôme obtenu confère, à l'étudiant, la totalité des crédits européens (180 ECTS) prévus par le diplôme.

6. Sessions d'examen

Deux sessions d'examen sont organisées pour chaque semestre, une session initiale pour chaque UE suivie d'une session de rattrapage pour les UE non validées.

Session Initiale

La session initiale est organisée selon le régime du contrôle continu et selon les modalités précisées en annexe.

Tout étudiant absent à une épreuve pour laquelle il est inscrit obtient la note 0 à cette épreuve. La présence aux séances de Travaux Pratiques et de Travaux Dirigés est obligatoire.

Rappel : Tout étudiant absent à toutes les épreuves constitutives d'une UE pour laquelle il est inscrit, est déclaré défaillant à cette UE.

Session de rattrapage

Seuls les étudiants n'ayant pas validé une (ou plusieurs) UE en session initiale pourront se présenter en session de rattrapage de cette (ou ces) même(s) UE (voir conditions dans les paragraphes « UE non validées ... »).

Si un étudiant défaillant à une UE en session initiale, ne se présente pas à la session de rattrapage de cette même UE, il reste défaillant à cette UE.

Les écrits de la session de rattrapage se déroulent en examen terminal anonyme.

Lors des épreuves de session de rattrapage, l'étudiant inscrit son nom, en début d'épreuve, sur l'ensemble des copies dont il dispose et ne cache ses copies qu'au moment d'emarger, après vérification par l'enseignant en charge de l'emargement.

Session extraordinaire

Pour les étudiants absents en session de rattrapage en raison de circonstances exceptionnelles se produisant pendant la session de rattrapage (décès d'un membre de la famille – ascendant ou descendant direct, membre de la fratrie - ou hospitalisation de l'étudiant) ayant eu pour effet de les empêcher radicalement de participer à une ou plusieurs épreuves, de nouvelles épreuves pourront être organisées, dans les meilleurs délais, par les équipes pédagogiques.

L'étudiant devra au préalable et avant le 13 juillet de l'année universitaire impérativement faire une demande écrite à laquelle il adjointra impérativement le justificatif de son absence à la session de rattrapage (le certificat de décès et sa filiation ou le certificat d'hospitalisation), qu'il déposera à son secrétariat pédagogique. Le secrétariat émettra alors un accusé de réception de sa demande.

7. UE non validées d'un semestre non validé

Pour les UE non validées et non acquises par compensation à la session initiale, l'étudiant a droit à une session de rattrapage.

La demande devra en être faite en s'inscrivant par internet au plus tard un mois avant le début des examens de la session de rattrapage pour les semestres 1 et 3, deux semaines avant le début des examens de la session de rattrapage pour le semestre 5 et une semaine avant le début des examens de la session de rattrapage pour les semestres pairs.

La meilleure des deux notes obtenues pour cette UE, entre la session initiale et la session de rattrapage, sera alors conservée.

Après la session de rattrapage, les notes des UE non validées et non acquises par compensation annuelle ne sont pas conservées pour l'année suivante. Toutes les épreuves constitutives de ces UE doivent être repassées l'année suivante dès la session initiale.

Cependant, les notes de TP ou de projet précédemment obtenues, pourront être reportées après établissement d'un contrat pédagogique soumis à l'accord du responsable de la formation.

8. UE non validées d'un semestre validé ou d'une année validée

Pour les UE non validées mais acquises par compensation à la session initiale, l'étudiant pourra demander à repasser cette (ou ces) UE en session de rattrapage. L'inscription pédagogique est obligatoire et **devra en être faite en s'inscrivant par internet au plus tard une semaine avant le début des examens de la session de rattrapage du semestre concerné.** La meilleure des deux notes obtenues pour cette (ou ces) UE, entre la session initiale et la session de rattrapage, sera (ou seront) alors conservée(s).

9. UEs d'une année non validée

L'étudiant peut demander à repasser en session initiale, une **UE déjà validée** de l'année dans laquelle il est inscrit ou une **UE acquise par compensation semestrielle**. L'inscription pédagogique, **soumise à l'autorisation du responsable de la formation, est obligatoire et devra être faite au plus tard 3 semaines après le début du semestre concerné, pour être effective dès la session initiale.** L'étudiant doit alors repasser toutes les épreuves correspondant à cette UE. La note retenue pour l'UE sera la meilleure des notes entre celle obtenue précédemment et celle nouvellement acquise.

10. Cas particulier du parcours aménagé de la première année de licence

Ce parcours est mis en place dans le cadre du dispositif OUI-SI lié à Parcoursup et ne concerne que la première inscription dans le cycle licence sciences et technologie de l'Institut Galilée. Il propose la validation d'une partie des UEs du 1^{er} semestre de la 1^{ère} année de licence de la mention choisie. Un contrat pédagogique précisant les UEs et matières suivies est établi en début d'année universitaire.

Pour chaque mention de licence, le parcours aménagé est organisé par unités d'enseignement (UE). Le nombre de crédits européens (ECTS) pour chaque UE, les matières composant les UE, les coefficients des matières et les modalités de contrôle sont présentés en annexe par mention de licence.

Pour chaque UE, une note d'UE est établie selon les coefficients des matières la constituant. Les notes d'UE sont validées annuellement par délibération du jury.

Les UE sont capitalisables : chaque UE est définitivement acquise, et dite validée, pour tout étudiant y ayant obtenu une note au moins égale à 10/20. L'étudiant qui a validé une UE, valide alors de façon définitive le nombre de crédits européens (ECTS) correspondant à cette UE.

Tout étudiant absent à toutes les épreuves constitutives d'une UE pour laquelle il est inscrit, est déclaré défaillant à cette UE.

Les notes et les crédits obtenus dans le cadre de ce parcours aménagé seront automatiquement reportés dans les UE et matières correspondantes du 1^{er} semestre de 1^{ère} année de licence l'année suivante et un contrat pédagogique sera alors établi.

L'ensemble des UE constituant le 1^{er} semestre de la 1^{ère} année de licence n'étant pas proposé dans le cadre de ce parcours aménagé, aucune compensation ne sera mise en place pendant ce parcours aménagé.

Le parcours aménagé est organisé selon le régime du contrôle continu (sans session de rattrapage, les UE et matières pouvant être repassées l'année suivante en 1^{ère} année de licence) et selon les modalités précisées en annexe.

Tout étudiant absent à une épreuve pour laquelle il est inscrit obtient la note 0 à cette épreuve. La présence aux séances de Travaux Pratiques et de Travaux Dirigés est obligatoire.

Rappel : Tout étudiant absent à toutes les épreuves constitutives d'une UE pour laquelle il est inscrit, est déclaré défaillant à cette UE.

11. Régimes particuliers

Peuvent bénéficier de régimes particuliers avec signature d'un contrat pédagogique (le contrat est caduque sans signature de l'étudiant dans les 15 jours qui suivent son établissement)

:

Les étudiants salariés non boursiers (plus de 10h par semaine sous contrat)

- 1) **Contrats courts (intérim et/ou CDD inférieur à 2 mois)**
 - dispense d'assiduité temporaire pour les TD et TP durant la durée du contrat. En échange de quoi, l'étudiant-e devra présenter une preuve de rattrapages des cours manqués (exercices, devoir maison, étude de texte etc.) sous un délai de 7 jours ouvrés.
 - Les étudiants doivent se signaler au secrétariat, au plus tard 7 jours après la signature du contrat, munis de leurs justificatifs de situation.
- 2) **Contrats longs (d'une durée supérieure à 2 mois)**
 - accès prioritaire sur les groupes de TD et/ou TP qui correspondent le mieux à leur emploi du temps de salarié-e,
 - dispense d'assiduité durant la durée du contrat. L'établissement d'une note d'UE ne tiendra pas compte de la note d'évaluation continue pour le semestre concerné (**sauf pour les UE de sport pour lesquelles l'étudiant doit prendre contact avec le DAPS**).
 - possibilité, de réaliser un étalement du cursus sur 2 ans (réaliser une année en deux). Ce dispositif entraîne obligatoirement la signature d'un contrat pédagogique au début de l'année universitaire, déterminant entre autres, les UE validées l'année n et les UE validées l'année n+1.
 - Les étudiants doivent se signaler au secrétariat, au plus tard 7 jours après la signature du contrat, munis de leurs justificatifs de situation.

Les étudiants sportifs de haut niveau. (inscrits sur la liste officielle du ministère des sports)

- dispense d'assiduité pour l'année universitaire
- L'établissement d'une note d'UE ne tiendra pas compte de la note d'évaluation continue (sauf pour les UE de sport pour lesquelles l'étudiant doit prendre contact avec le DAPS).
- Ces étudiants doivent se signaler au secrétariat, **au plus tard trois semaines après le début de chaque semestre**, munis de leur justificatif de sportif de haut niveau

12. Stages

Selon la mention de licence choisie, une UE Stage 1^{ère} immersion professionnelle est prévue au semestre 5 : Tout étudiant doit élaborer un rapport décrivant une expérience professionnelle sans obligation de rapport avec la formation suivie.

Au semestre 6, tout étudiant doit effectuer un stage qui correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil par le biais d'une convention.

Le stage a ainsi pour but de préparer l'étudiant(e) à l'entrée dans la vie active par une meilleure connaissance de l'entreprise ou l'organisme d'accueil, et de réduire son temps d'adaptation à celui-ci et à l'emploi. Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant(e). Il entre dans son cursus pédagogique et est obligatoire en vue de la délivrance du diplôme.

Les étudiants n'ayant pas trouvé de stage se verront proposer un travail alternatif sous forme de projet, sous réserve qu'ils puissent justifier d'une recherche effective de stage.

A cet effet, ils devront rédiger une synthèse de leurs démarches : nom des entreprises et des personnes contactées, dates des envois et des éventuelles réponses, contacts divers... en y joignant les justificatifs (mails, lettres...).

13. UE libre

Tout étudiant peut choisir de suivre une UE indépendante de sa formation initiale. L'UE peut être choisie dans toutes les composantes de l'Université Paris 13, voire à l'extérieur de l'université.

L'étudiant souhaitant suivre une UE libre doit le déclarer au plus tard trois semaines après le début de chaque semestre au secrétariat de sa formation.

Modalités de déclaration :

Pour une UE libre « sport », dispensée par le DAPS de l'université Paris 13, s'adresser directement au DAPS qui remettra à l'étudiant un document prouvant son inscription à l'UE et qu'il devra remettre au secrétariat de sa formation.

Pour toute autre UE, venir chercher au secrétariat un document qui une fois rempli par l'établissement, l'UFR ou le département dans lequel l'UE sera suivie, devra être remis au secrétariat et soumis à l'approbation du responsable de la formation.

Quelle que soit l'UE, à la fin du semestre, l'établissement dans lequel l'UE sera suivie devra transmettre au secrétariat la note obtenue avant le jury de la formation.

Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné. Aucun crédit n'est validé par une UE libre. Par conséquent, une UE libre n'est pas capitalisable.

Cas particulier des UEs projet voltaire et éloquence :

Si l'étudiant choisit de suivre une de ces deux UEs libres, il peut y ajouter une autre UE libre. Les points supérieurs à la moyenne dans ces deux UEs seront rajoutés au total des points du semestre.

UE libre L2-S4:

- Seuls les étudiants qui ont eu moins de 12 à l'UE obligatoire Voltaire du semestre 3 sont autorisés à s'inscrire

UE libre L3 :

Accès limité aux étudiants nouvellement inscrits en licence sciences et technologies à l'Institut Galilée et aux étudiants qui ont l'ambition de passer la certification (lettre de motivation + engagement à travailler suffisamment pour prétendre passer la certification. L'UE devra être suivie au S5 et au S6 et sera prise en compte au S6 uniquement.

Cas particulier de l'engagement étudiant :

Les étudiants engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transversales, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Activités concernées par une reconnaissance dans le cursus de l'étudiant

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901
- Activités d'élus étudiants
- Activité professionnelle : pour l'étudiant exerçant une activité rémunérée, il s'agira d'évaluer des compétences disciplinaires (et non transversales) relevant de celles attendues dans le cursus d'études de l'étudiant
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Engagement de service civique
- Engagement de volontariat dans les armées

Principes

- La validation résulte d'une évaluation des compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant dans le cadre des activités précitées ci-dessus.
- La validation s'inscrit dans le cadre de l'obtention du diplôme.
- Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation
- La reconnaissance de l'engagement se fera par le biais d'un système de bonification dans la moyenne générale. Si elle est validée, elle déclenche 2 ECTS portés sur l'annexe descriptive au diplôme.
- La mission d'engagement peut couvrir un semestre mais sera validée annuellement. Elle doit représenter un volume horaire minimum de 30 h par semestre.
- Pour bénéficier d'une reconnaissance de l'engagement, l'étudiant doit présenter sa demande au responsable de sa formation via le dossier de candidature à télécharger sur l'ENT. A l'appui, il devra fournir un document justifiant et décrivant les activités bénévoles ou professionnelles exercées lors de son engagement.
- Dans le dossier devront être exprimés les motivations et les objectifs de l'engagement en termes de développement personnel ainsi que les bénéfices attendus par rapport aux compétences développées.

Evaluation

- L'évaluation se fera annuellement sur la base d'un rapport (Fichier au format PDF) justifiant et décrivant les activités de l'engagement de l'étudiant permettant d'identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises. Le rapport n'est pas seulement descriptif. Il s'agit d'une réflexion sur les actions menées, les résultats obtenus et sur la mise en valeur des compétences acquises pouvant être transversales (travailler en équipe, être autonome, organiser un événement...) ou liées au parcours d'études choisi. Le rapport devra être visé par le référent de l'activité bénévole ou professionnelle de l'étudiant ou par le VP CFVU si ce référent n'existe pas (exemples : président d'une association ou un entrepreneur) et évalué par le responsable de formation.
- Quel que soit le type d'engagement, l'assiduité est un critère d'évaluation.

- L'évaluation du rapport s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

14. Recours

En cas de contestation par un étudiant des décisions d'un jury, une demande de recours doit être adressée, par courrier, au président de jury et être déposée, auprès du secrétariat de la licence concernée dans les 5 jours ouvrés (une semaine) qui suivent la publication, par affichage sur les panneaux de la formation, de la décision du jury concerné. Pour être recevable une demande de recours doit apporter des éléments nouveaux et avérés qui auraient été susceptibles d'être pris en considération par le jury s'il en avait eu connaissance.

La procédure de recours traduit une erreur technique: note erronée, mauvaise interprétation du règlement, informations importantes concernant un étudiant et non disponibles avant le jury ; pour cette raison, une telle procédure reste exceptionnelle.

Toute contestation peut être ensuite portée devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à partir de l'affichage de la présente décision, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative.

Licence 3ème année mention Mathématiques parcours mathématiques appliquées à l'économie et à la finance SEMESTRE 5 (E3GE3WE)

Type UE	Code UE	Section CNU de l'UE	Libellé UE	Code Matière	Section CNU de la matière	Libellé Matière	Heures			ECTS	Coefficient	Session initiale	Session de rattrapage
							CM	TD	TP				
UE de savoirs fondamentaux	E3GEUF4		Économie 5	E3GEMAC6	05	Macroéconomie approfondie	39	19,5		6	3	(EvC + P2)/2	Ex
				E3GECG9	05-06	Comptabilité financière	19,5	19,5			2	Sup (P2 ;(EvC + P2)/2)	Ex
	E3GEUF2		Finance 5	E3GEIN7	05	Introduction à la finance	19,5			4	1	(2EvC + 3P2)/5	Ex
				E3GEC11	05	Commerce international	19,5	19,5			2	(P1+P2)/2	Ex
	E3GEUEM1		Mathématiques 5	E3GEIP5	25-26	Intégration Probabilités	19,5	19,5		8	1	Sup (P2 ,(Evc+P2)/2)	Ex
				E3GEANA	25-26	Équations et systèmes différentielles	19,5	19,5			1	Sup (P2 ,(EvC + P2)/2)	Ex
E3GEUEC3	25-26	Econométrie 5				19,5	13	26	6		(EvC + P2)/ 2	Ex	
UE transversales	E3GEUST6		Stage "première immersion professionnelle"						2		Ra	Ra	
	E3GEUA5		Anglais - TEC	E3GEN2	11	Anglais		19,5		4	1	(EvC + P2)/2	Ex
				E3GEAE1	71	TEC		19,5			1	(EvC + P2)/2	Ex
UE libres	E3UESPO5		UE libre (facultatif)								Tout point supérieur à 10 obtenu à cette UE libre sera ajouté au total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné		
	E3GTAIR5		UE Voltaire (facultatif)								total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné		

Licence 3ème année mention Mathématiques parcours mathématiques appliquées à l'économie et à la finance SEMESTRE 6 (E3EGE3WF)

Type UE	Code UE	Section CNU de l'UE	Libellé UE	Code Matière	Section CNU de la matière	Libellé Matière	Heures			ECTS	Coefficient	Session initiale	Session de rattrapage
							CM	TD	TP				
UE de savoirs fondamentaux	E3GEUF7		Économie finance 6	E3GETF13	05	Théorie financière	19,5	19,5		10	1	(EvC + 2 P2)/3	Ex
				E3GEMA12	05	Microéconomie appliquée	19,5	19,5			1	(EvC+ P2)/2	Ex
				E3GEMF18	05	Monnaie et finance internationales	30				1	Sup(P2,(EvC + P2)/2)	Ex
	E3GEUS9		Statistique appliquée	E3GEMD14	25-26	Méthodes statistiques d'analyse des données	19,5	19,5		8	1	(EvC+P2)/2	Ex
					25-26	C++ pour les mathématiques	19,5		19,5		1	(EvC+P2)/2	Ex
E3GEUA8	25-26	Analyse convexe et optimisation				19,5	39		6		Sup (P2 ,(EvC + P2)/2)	Ex	
UE transversales	E3GEUP11		Stage ou enquête professionnelle						2		Ra		
	E3GEUC10		Anglais - TEC	E3GEN10	11	Anglais		19,5		4	1	(EvC + P2)/2	Ex
				E3GEAE8	71	TEC		19,5			1	(EvC + P2)/2	Ex
UE libres	E3GSPOT		UE libre (facultatif)								total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné		
	E3GTAIR		UE Voltaire (facultatif)								total des points obtenus pour les UE obligatoires du semestre concerné		

Université Paris 13
U.F.R. de Sciences Economiques et de Gestion
Année Universitaire 2018-2019

**REGLEMENT GENERAL DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES
POUR L'OBTENTION
DU DIPLOME DE MASTER**

Préambule

L'ensemble des règles éditées ci-après sont applicables en première et deuxième année de Master de Sciences Economiques et de Gestion. Ce règlement sera applicable à compter de l'année universitaire **2018-2019**.

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Deug, à la licence et à la maîtrise.

VU les décrets n° 2002-480, 481 et 482 du 8 avril 2002 ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu la circulaire n°2015-122 du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre d'une période de césure ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master

VU la LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat.

Le Master est structuré en 4 semestres et 2 niveaux M1 et M2. Il est organisé, dans le cadre de mentions et de spécialités, en parcours dont l'unité de base constitutive est l'unité d'enseignement (UE). Les UE sont capitalisables. Elles sont affectées de crédits européens (ECTS : European Credits Transfer System). Chaque semestre d'études compte pour 30 crédits. Le Master est validé par l'obtention de 120 crédits européens.

1. Inscription

Pour suivre et obtenir un Master il faut impérativement être administrativement et pédagogiquement inscrit en Master.

L'inscription administrative s'effectue auprès du Service de la Scolarité Centrale : UFR de Lettres, couloir F.

À la suite de celle-ci, il est remis à l'étudiant une carte d'étudiant à ne pas perdre, aucun duplicata n'étant délivré.

Attention : Toute modification d'état civil ou de statut professionnel est à voir avec le Service de la Scolarité Centrale.

L'inscription administrative effectuée, l'étudiant doit ensuite procéder à une inscription pédagogique auprès du secrétariat du Master.

L'inscription administrative et l'inscription pédagogique sont annuelles.

Art. 5 (arrêté du 25/04/02) – Les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master,
- soit d'une des validations prévues aux articles L613-3, L613-4 et L613-5 du code de l'éducation.

L'admission en master est ouverte à tous les titulaires d'un diplôme sanctionnant des études de premier cycle ou qui bénéficient d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels. La personne qui souhaite poursuivre ses études en master (2^{ème} cycle) doit faire acte de candidature et déposer un dossier de candidature complet avant la date de clôture de la campagne de recrutement.

L'admission en 1^{ère} année de master est prononcée par la Directrice de l'UFR par délégation du Président de l'Université, sur proposition de la commission pédagogique de la mention de master et sous réserve d'avoir validé un diplôme sanctionnant des études de premier cycle ou qui bénéficient d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels.

L'admission en 2^{ème} année de master est prononcée par la Directrice de l'UFR par délégation du Président de l'Université, sur proposition de la commission pédagogique de la mention de master et sous réserve d'avoir validé les 60 premiers crédits européens correspondant aux deux semestres de la première année d'un master.

La commission pédagogique de la mention de master précisera sur les dossiers de candidature et sur le site de l'UFR :

- la procédure de constitution des promotions : après examen des dossiers ou après examen des dossiers et entretien ;
- le nombre de listes des candidats (liste unique d'admis ou liste principale d'admis et liste complémentaire d'admissibles sous réserve de désistement d'étudiant admis en liste principale). Lorsque des candidats sont inscrits sur une liste complémentaire, la commission pédagogique de la mention de master fixera une date butoir d'inscription pour les étudiants admis sur la liste principale. Les candidats admis qui ne se seront pas inscrits au plus tard à cette date butoir seront exclus de la liste principale. Un candidat de la liste complémentaire sera contacté par la/le gestionnaire l'informant de son admission dans le master.

2. Sessions

En 1^{ère} année de master (hors apprentissage), les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu (CC) et régulier et/ou par un examen terminal. En 2^{ème} année de master (hors apprentissage), les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont exclusivement appréciées par un contrôle continu (CC) et régulier. L'organisation du CC est laissée à l'entière discrétion de chaque enseignant quant à la forme. L'enseignant indique aux étudiants ces modalités lors de son premier cours. Le contrôle terminal peut être accordé à titre exceptionnel à des étudiants qui sont engagés dans la vie active ou qui connaissent des problèmes de santé. Il est attribué sur demande de l'étudiant, par le directeur de la composante, après avis du responsable de la formation.

Les modalités de contrôle de connaissances sont communiquées à l'administration et portées à la connaissance de l'étudiant au plus tard un mois après le début des cours.

En 1^{ère} et 2^{ème} année de master en apprentissage, les étudiants-apprentis sont obligatoirement inscrits en contrôle continu. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont exclusivement appréciées par un contrôle continu (CC) et régulier. L'organisation du CC est laissée à l'entière discrétion de chaque enseignant quant à la forme. L'enseignant indique aux étudiants ces modalités lors de son premier cours.

Les modalités de contrôle de connaissances sont communiquées à l'administration et portées à la connaissance de l'étudiant au plus tard un mois après le début des cours.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour les enseignements (EC) de 1^{ère} année de Master, M1 (hors apprentissage). En M1, à l'issue de la 1^{ère} session, le jury précise les UE validées ainsi que les éléments constitutifs (EC) d'UE non validées qui doivent être repassés *obligatoirement* lors de la seconde session. L'étudiant est alors automatiquement inscrit aux épreuves correspondantes de la deuxième session. Tout étudiant absent à une épreuve d'une session de contrôle des connaissances pour laquelle il est inscrit obtient la mention Défaillant «DEF» à cette épreuve.

En M2 initial et en M1 et M2 apprentissage le régime du contrôle continu des connaissances étant la règle aucune session de contrôle des connaissances n'est organisée. Pour les parcours recherche des M2 en formation initiale, le jury se réunira avant le 30 mai 2019 pour une pré-délibération sur les notes des étudiants candidats à des contrats doctoraux.

3. Absence

L'absence à une épreuve de contrôle continu peut donner lieu à une épreuve de substitution à condition que l'étudiant justifie son absence sous 8 jours calendaires, preuve à l'appui.

Une absence à un examen terminal ne peut donner lieu à une épreuve de remplacement.

Pour les étudiants-apprentis, la présence au cours est obligatoire, seul le contrôle continu s'applique. Toute absence doit être justifiée. Le responsable pédagogique de la formation en alternance peut fixer un nombre autorisé d'absences justifiées. En cas de

dépassement de ce nombre, il réunit une commission composée du responsable pédagogique, du/de la représentant(e) du CFA, d'un(e) représentant(e) de la Direction des Ressources Humaines de l'entreprise dans laquelle l'étudiant est en apprentissage, des tuteurs pédagogiques de l'apprenti. La commission décide des sanctions qui seront prises à l'encontre de l'apprenti.

4. Crédits européens

Les crédits européens sont affectés aux UE (Unité d'Enseignement) et aux éléments constitutifs, EC, des UE. Les EC des unités d'enseignement sont capitalisables. Tout étudiant qui a obtenu la moyenne à un EC conserve donc cet EC ainsi que la valeur en crédits européens qui y est affectée.

5. Note éliminatoire

En première et deuxième année de Master la note éliminatoire est fixée à 6 sur 20 pour chaque EC. Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note éliminatoire, la compensation au sein de l'UE ne peut être effectuée, l'UE et le semestre ne sont pas validés. Une note éliminatoire est fixée pour le stage ou le mémoire individuel à 10 sur 20.

6. Validation – Capitalisation - Compensation

Pour le M1 :

Une UE est acquise :

Dès lors que la note de chaque élément constitutif qui la compose est égale ou supérieure à la note éliminatoire de 6 sur 20. Excepté pour l'EC *Mémoire* dont la note doit être égale ou supérieure à la note éliminatoire de 10 sur 20.

Et, soit la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20, soit par compensation. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée.

Un semestre est validé :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

Ou

- par compensation entre les différentes UE qui le composent.

Ou

- par compensation entre les deux semestres

Dès lors que la note de chaque élément constitutif est égale ou supérieure à la note éliminatoire de 6 sur 20, la compensation peut donc être appliquée :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;

- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- entre les semestres

Pour le M2 :

Une UE **excepté l'UE « stage ou mémoire »** est acquise :

Dès lors que la note de chaque élément constitutif qui la compose est égale ou supérieure à la note éliminatoire de 6 sur 20.

Et, soit la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20, soit par compensation. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée.

Un semestre est validé :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

Ou

- par compensation entre les différentes UE qui le composent.

La compensation peut donc être appliquée :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;

Pour l'UE « stage ou mémoire », l'UE est validée si la note est égale ou supérieure à la note éliminatoire de 10 sur 20. Elle est définitivement acquise et capitalisée. Elle ne se compense pas avec les autres UE.

7. Déroulement des examens

Voir en annexe la Charte.

8. Jury

Un jury est nommé, par année de spécialité de Master, par le Président de l'université sur proposition du Directeur de l'UFR. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres et sur l'attribution des crédits européens correspondants. Il a la possibilité d'attribuer des « points de jury ». Le jury se prononce sur l'attribution d'une mention.

Les **seuils de mention** sont les suivants :

Passable : $10 \leq \text{moyenne générale} < 12$

Assez Bien : $12 \leq \text{moyenne générale} < 14$

Bien : $14 \leq \text{moyenne générale} < 16$

Très bien : $\text{moyenne générale} \geq 16$

9. Progression – redoublement

L'admission en M2 des étudiants est prononcée par le Président de l'université sur proposition du responsable de la spécialité.

Le redoublement en M1 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

10. Stage facultatif en M1

L'étudiant qui souhaite réaliser un stage après les périodes de cours devra faire une demande de convention de stage auprès du responsable de M1. La date de fin de la période de stage ne pourra pas aller au-delà du 31 août 2019. Ce stage facultatif ne fera pas l'objet d'une notation.

11. Période de césure

La césure est une période facultative qui s'étend sur une durée maximale d'une année universitaire pendant laquelle l'étudiant, inscrit en master, suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle (période de stage, CDD, service civique, une autre formation, un projet personnel, ...). La période de césure ne peut donner lieu à inscription pédagogique, présence aux cours, TD, TP, examens, attribution de notes, etc.

La césure peut être effectuée dès le début de la première année de master. Et l'étudiant peut effectuer au maximum une césure par cycle (une en Master) et sa durée est d'une année universitaire.

Un étudiant redoublant peut faire la demande d'une période de césure semestrielle à condition qu'il ait validé un des semestres de son année N (le semestre de césure devra correspondre au semestre universitaire validé).

La période de césure n'est pas accordée de droit. L'étudiant doit obligatoirement déposer une candidature (date de dépôt du dossier : du 15 mai au 30 juin de l'année N). Le projet de césure doit être accepté par le responsable de formation de l'année N+1, par le directeur de la composante puis être soumis à la « commission césure » avant la validation finale par le Président de l'université ou son représentant.

12. Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Le diplôme intermédiaire de Maîtrise est obtenu par la validation de la première année de Master, M1.

13. Obtention du diplôme final de master

La validation du M1 d'une part et du M2 d'autre part entraîne de droit l'obtention du master.

14. Communication des résultats

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause, sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury d'examens.

15. Consultation des copies

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai d'un mois maximum, à la consultation de leurs copies et à un entretien, en tout état de cause avant la session suivante.

16. Droits et devoirs de l'étudiant

L'étudiant a droit :

- A des aménagements d'emploi du temps et de modalités de contrôle des connaissances lorsqu'il est engagé dans la vie active, handicapé, sportif de haut niveau, chargé de famille, engagé dans plusieurs cursus ou qu'il assume des responsabilités dans la vie universitaire ou étudiante. Ces aménagements spécifiques devront être clairement spécifiés dans un contrat pédagogique conclu entre l'étudiant et l'établissement.
- A deux sessions d'examen en M1 formation initial ; en aucun cas à l'organisation de sessions supplémentaires si l'étudiant n'a pu se présenter à l'une des sessions, quel que soit le motif de son absence.
- S'il est handicapé, à des aménagements particuliers des épreuves : accessibilité de la salle, temps majoré, utilisation de matériels appropriés.
- A l'égalité de traitement lors des épreuves (temps de préparation, d'audition et de composition, conditions de corrections...).
- A poursuivre l'épreuve quand il a fraudé ou tenté de frauder (voire le point 17).
- A l'anonymat de correction des épreuves écrites d'examen.

L'étudiant a le devoir de :

- Respecter le règlement des examens et des épreuves. Toute fraude ou tentative de fraude fait l'objet de sanctions, dont la graduation est indiquée dans le point 17).
- Se présenter sur les lieux de l'examen avant l'heure indiquée sur la convocation.
- Etre en possession de sa carte d'étudiant et la présenter spontanément pour le contrôle d'identité.
- Ne pas troubler le bon déroulement de l'épreuve.
- Suivre les consignes données par le surveillant.

- Composer seul et personnellement, sauf dispositions contraires particulières à l'épreuve.
- N'utiliser que le matériel de composition mis à sa disposition.
- N'utiliser que les documents et/ou les matériels personnels autorisés tels qu'indiqués sur les sujets.
- Composer à la place qui lui a été indiquée par le surveillant ou par affectation numérotée si elle a été notifiée.
- Attendre la fin de la première heure de composition avant de quitter la salle d'examen.
- Rendre une copie, même s'il s'agit d'une copie blanche. L'absence de copie équivaut à une absence injustifiée à l'épreuve.
- S'assurer le cas échéant de l'anonymat de sa copie avant de la remettre. Toute marque distinctive sur la copie sera considérée comme tentative de fraude.
- Vérifier les résultats affichés et demander la rectification d'une erreur d'affichage dans un délai de deux mois.

17. Fraudes et faits de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement

La loi du 23 décembre 1901, les décrets du 31 juillet 1985 et du 13 juillet 1992 modifié par le décret du 13 juillet 1995 et les circulaires du 9 janvier 1979 et du 18 septembre 1980 précisent les règles à observer si un étudiant est auteur ou complice « *d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours dans un établissement [...] public d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur* » ou « *d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement d'un établissement [...] public d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur* ».

La loi précitée affirme que « *toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans un administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'état constitue un délit.* »

Les textes référencés ci-dessus précisent que :

« *L'accès des salles d'examen doit être strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard* ».

« *Lorsque l'épreuve dure plus d'une heure, les candidats présents à l'ouverture des sujets ne doivent pas être autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure.* »

« *En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude **sans interrompre la participation à l'épreuve** du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériel permettant d'établir*

ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, la mention en est portée au procès-verbal.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par les autorités compétentes mentionnées aux articles 1^{er} et 3 décret n°85-827 du 31 juillet 1985... ».

Le procès-verbal est remis à la direction de l'UFR avec les pièces justificatives et la copie. Tous les dossiers sont alors transmis à la Section disciplinaire. En attendant la décision de la Section disciplinaire de l'Université, qui est seule compétente en ce domaine pour annuler l'épreuve et prononcer une sanction, conformément à l'article 42 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié par décret n°2001-98 du 1^{er} février 2001, le jury ne publie pas les résultats du ou des étudiants concernés.

L'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 précise également les sanctions encourues :

« Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont :

L'avertissement

Le blâme

L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans

L'exclusion définitive de l'établissement

L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de cinq ans

L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Il est à noter que toute forme de plagiat constitue une fraude.

Annexe : Charte des examens de l'UFR de sciences économiques et de gestion Du passage des épreuves écrites

Lors du passage des examens écrits, l'étudiant doit respecter les règles suivantes :

L'étudiant doit être muni de sa convocation, de sa carte d'étudiant (ou toute autre document attestant de son inscription) et d'une pièce d'identité.

L'étudiant est convoqué 30 minutes avant le début effectif de l'épreuve par convocation écrite (envoi postal ou téléchargeable sur Intranet).

Dès que les sujets ont été distribués, l'étudiant ne peut pas quitter la salle pendant la première heure de l'épreuve. Tout étudiant présentant un retard de moins de 45 minutes après l'heure de convocation est autorisé à composer, cependant aucun temps supplémentaire ne lui sera accordé. Le retard sera signalé sur le procès verbal d'examen.

L'étudiant doit composer dans la salle qui lui a été affectée sur sa convocation.

Pour les examens en amphi, les étudiants sont affectés à un siège numéroté dans la salle d'examen. Le non respect de cette consigne (ne pas asseoir au siège attribué) sera considéré comme une tentative de fraude.

L'étudiant doit obtempérer à toute consigne ou demande d'un surveillant : en cas de litige ou de contestation, l'étudiant peut faire une réclamation, APRES l'épreuve, auprès de la directrice de l'UFR par courrier.

Les étudiants ne conservent sur eux que les documents autorisés. Les téléphones portables et tout appareil de communication doivent être éteints et déposés avec les objets personnels au lieu indiqué par les surveillants.

Les étudiants ne sont pas autorisés à porter des écouteurs ou bouchons d'oreille.

Les traducteurs électroniques sont interdits : les étudiants non francophones peuvent demander l'utilisation d'un dictionnaire auprès du responsable d'année et AVANT la session d'examen. Cette autorisation est valable pour toutes les épreuves de la session.

Les copies d'examen et brouillons sont fournis au début de l'épreuve ; l'étudiant ne doit en aucun cas introduire de papier dans la salle d'examen.

L'étudiant doit inscrire ses nom, prénom et numéro d'étudiant sur ses copies d'examen dans l'encart prévu. IL NE DOIT PAS RABATTRE le coin.

Lors de la vérification de l'identité de l'étudiant par le surveillant, l'étudiant rabat lui-même le coin et y pose le numéro d'anonymat puis il signe la liste d'émargement.

L'étudiant doit toujours rendre sa copie d'examen (même vierge).

Pour les épreuves d'une durée inférieure ou égale à 2 heures 30, la sortie de la salle d'examen est définitive.

Pendant toute la durée de l'épreuve, l'étudiant doit laisser sa carte d'étudiant ou pièce d'identité sur la table où il compose.

Les étudiants ont l'obligation de suivre les procédures de remise des copies : celles-ci sont indiquées en début d'épreuve (elles seront affichées avant le début de la session au secrétariat gestionnaire).

Licence mention Economie et Gestion
Licence Economie et Gestion année propédeutique (EOEGE)

CURSUS

SEMESTRE 1

EXPRESSION ECRITE

Expression écrite et orale (5 ects)

Projet Voltaire (2 ects)

Français (3 ects) (18h TD)

CULTURE GENERALE 1

Culture générale (5 ects) (18h TD)

Culture économique (5 ects) (18h CM)

TECHNIQUES QUANTITATIVES 1

Mathématiques - remise à niveau en ligne (2 ects)

Mathématiques (3 ects) (18h TD)

LANGUE 1

Anglais (5 ects) (18h TD)

SEMESTRE 2

EXPRESSION ECRITE ET ORALE

Français (3 ects) (18h TD)

Expression écrite et orale (5 ects) (36h TD)

Projet Voltaire (2 ects) (18h TD)

CULTURE GENERALE 2

Culture économique (5 ects) (18h CM)

Culture générale (5 ects) (18h TD)

TECHNIQUES QUANTITATIVES 2

Mathématiques (3 ects) (18h TD)

Mathématiques - en ligne (2 ects)

UE LANGUE 2

Anglais (5 ects) (18h TD)

Licence mention Economie et Gestion
Licence Economie et Gestion 1ère année (E1EGE)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE FONDAMENTALE ECONOMIE 1

Introduction à l'économie (5 ects) (30h CM)

Problèmes économiques contemporains (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE FONDAMENTALE GESTION 1

Introduction à la comptabilité privée (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE LANGUE ET METHODOLOGIE

Anglais (5 ects) (15h TD)

Méthode et technique du français: projet Voltaire (5 ects)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES 1

Mathématiques (5 ects) (30h CM et 30h TD)

SEMESTRE 2

UE GESTION 2

Introduction à la gestion de l'entreprise (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Introduction au droit (5 ects) (30h CM)

UE ECONOMIE 2

Microéconomie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Macroéconomie et politiques économiques (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE DE PROFESSIONNALISATION 1

Anglais (5 ects) (15h TD)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES 2

Statistique (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Licence mention Economie et Gestion

Licence Economie et Gestion 1ère année - parcours coréen et anglais renforcé (E1EGEL)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE FONDAMENTALE ECONOMIE 1

Introduction à l'économie (5 ects) (30h CM)

Problèmes économiques contemporains (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE FONDAMENTALE GESTION 1

Introduction à la comptabilité privée (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE LANGUE ET METHODOLOGIE

Methode et technique du Français: projet Voltaire (2 ects)

UE LANGUES RENFORCEES 1

Coréen 1 (3 ects) (45h TD)

Anglais renforcé 1 (5 ects) (45h TD)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES 1

Mathématiques (5 ects) (30h CM et 30h TD)

SEMESTRE 2

UE ECONOMIE 2

Microéconomie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Macroéconomie et politiques économiques (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE GESTION 2

Introduction à la gestion de l'entreprise (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Introduction au droit (3 ects) (30h CM)

UE LANGUES RENFORCEES 2

Anglais renforcé 2 (6 ects) (45h TD)

Coréen 2 (2 ects) (30h TD)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES 2

Statistique (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Licence mention Economie et Gestion
Double Licence Economie et géographie 1ère année (E1EGEG)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE 1 : Espace économique

Espace économique (5 ects) (18h CM et 24h TD)

UE 2 : Introduction à la Géographie

(5 ects) (18h CM et 24h TD)

UE 3 : Introduction à l'économie

Introduction à l'économie (5 ects) (24h CM et 18h TD)

UE 4 : Histoire des faits économiques

Histoire des faits économiques (5 ects) (24h CM et 18h TD)

SEMESTRE 2

UE 5 : Inégalités

Inégalités (6 ects) (24h CM et 12h TD)

UE 6 : Europe dans la mondialisation

Europe dans la mondialisation (6 ects) (24h CM et 12h TD)

UE 7 : Outils bureautique et internet C2I

Outils bureautique et internet C2I (3 ects) (24h TD)

UE 8 : Cours de méthodologie 2

Mathématiques et Statistiques (5 ects) (24h TD)

Licence mention Economie et Gestion
Licence Economie et Gestion 2ème année (E2EGE)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES 3

Probabilités (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Mathématiques (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE DE PROFESSIONNALISATION ET SPORT

Anglais (3 ects) (30h TD)

Sport (1 ects) (15h TD)

UE ECONOMIE 3

Histoire des faits économiques (3 ects) (30h CM)

Microéconomie et économie de l'entreprise (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Macroéconomie (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE GESTION 3

Droit des affaires (3 ects) (30h CM)

Comptabilité privée (4 ects) (30h CM et 15h TD)

SEMESTRE 2

UE GESTION 4

Gestion de l'entreprise (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Institutions politiques et monétaires (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE ECONOMIE 5

Economie européenne (4 ects) (30h CM)

Economie publique (4 ects) (30h CM)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES 4

Statistiques (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE PROFESSIONNALISATION ET SPORT

Informatique : Excel (2 ects) (6h CM et 30h TD)

Sport (1 ects) (15h TD)

C2I (1 ects) (15h TD)

Anglais (3 ects) (30h TD)

UE ECONOMIE 4

Economie internationale et du développement (4 ects) (30h CM)

Histoire de la pensée économique (3 ects) (30h CM)

Licence mention Economie et Gestion
Licence Economie et Gestion 2ème année - parcours coréen et anglais renforcé (E2EGEL)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE GESTION 3

Droit des affaires (3 ects) (30h CM)

Comptabilité privée (3 ects) (30h CM et 15h TD)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES 3

Mathématiques (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Probabilités (3 ects) (30h CM et 15h TD)

UE ECONOMIE 3

Histoire des faits économiques (3 ects) (30h CM)

Macroéconomie (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Microéconomie et économie de l'entreprise (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE DE LANGAGES ET SPORT 1

Coréen 1 (3 ects) (60h TD)

Anglais (3 ects) (30h TD)

Anglais intensif (1 ects) (15h TD)

SEMESTRE 2

UE GESTION 4

Institutions et politiques monétaires (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Gestion de l'entreprise (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE ECONOMIE 4

Economie internationale et du développement (3 ects) (30h CM)

Histoire de la pensée économique (3 ects) (30h CM)

UE DE LANGAGES ET SPORT 2

C2I (1 ects) (15h TD)

Informatique : Excel (2 ects) (6h CM et 30h TD)

UE LANGUES RENFORCEES

Anglais (5 ects) (45h TD)

Coréen 2 (4 ects) (60h TD)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES 4

Statistiques (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Licence mention Economie et Gestion
Double Licence Droit et Economie 2ème année (E2EGED)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE fondamentale Droit 1

Droit des affaires (4 ects) (33h CM)

Droit civil : droit des obligations 2 (les contrats) (4 ects) (33h CM et 15h TD)

Droit administratif 1 (4 ects) (33h CM)

UE fondamentale Economie 1

Marché, localisation et stratégies des entreprises (3 ects) (30h CM)

Macroéconomie (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Histoire des faits économiques (3 ects) (30h CM)

UE méthodologie et outils techniques 3

Anglais (1 ects) (18h TD)

C2I (1 ects) (15h TD)

Probabilité (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Cours par objet 3

Enseignement par objet (4 ects) (30h TD)

SEMESTRE 2

UE fondamentale Droit 2

Droit civil : droit des obligations 2 (responsabilité) (3 ects) (33h CM)

Droit administratif 2 (3 ects) (33h CM et 15h TD)

Droit pénal général (3 ects) (33h CM)

Institutions européennes (3 ects) (33h CM)

UE fondamentale Economie 2

Histoire de la pensée économique (3 ects) (30h CM)

Economie internationale et du développement (3 ects) (30h CM)

Institutions et politiques monétaires (3 ects) (30h CM et 15h TD)

UE méthodologie et outils techniques 4

Anglais (2 ects) (18h TD)

Statistiques descriptives (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Cours par objet 4

Enseignement par objet (4 ects) (30h TD)

Licence mention Economie et Gestion
Double Licence Economie et géographie 2ème année (E2EGEG)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE1 Géographie 1

Géographie des espaces urbains (5 ects)

Géographie des espaces ruraux (5 ects)

UE2 Economie 1

Macroéconomie (5 ects)

Microéconomie - Economie de l'entreprise (5 ects)

UE3 Enseignement par objet 1

Villes dans les sciences sociales (5 ects)

Environnement et responsabilité sociale 1 (5 ects)

UE4 Cours de méthodologie

Langues (3 ects)

Géomatique (3 ects)

Maths/probas/stats (4 ects)

SEMESTRE 2

UE5 Géographie 2

Aire culturelle Nord (5 ects)

Biogéographie (5 ects)

UE6 Economie 2

Histoire de la pensée économique (5 ects)

Institutions et politiques monétaires (5 ects)

UE7 Enseignement par objet 2

Démographie appliquée aux sciences sociales : mécanismes élémentaires (5 ects)

Environnement et responsabilité sociale 2 (5 ects)

UE8 Cours de méthodologie

Langue (3 ects)

Maths / Probas / stats (4 ects)

Géomatique (3 ects)

Licence mention Economie et Gestion

Licence Economie et Gestion 3ème année - parcours Economie, Banque et Finance (E3EBF)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE FONDAMENTALE ECONOMIE 1

Commerce international (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Macroéconomie approfondie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Microéconomie approfondie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE FONDAMENTALE ECONOMIE 2

Firme, marchés et concurrence (3 ects) (30h CM)

Economie et institutions (3 ects) (30h CM)

UE FONDAMENTALE TECHNIQUES QUANTITATIVES

Statistiques appliquées (5 ects) (22.5h CM et 15h TD)

Mathématiques (5 ects) (22.5h CM et 15h TD)

UE FONDAMENTALE TECHNIQUES QUANTITATIVES

Anglais (1 ects) (15h TD)

SEMESTRE 2

UE FINANCE

Economie bancaire (4 ects) (30h CM)

Marchés financiers internationaux (4 ects) (30h CM)

Croissance et développement (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES FINANCIERES

Statistique et économétrie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Mathématiques financières (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE PROFESSIONNALISATION 2

Informatique appliquée (3 ects) (30h CM)

Anglais (4 ects) (30h TD)

Licence mention Economie et Gestion

Licence Economie et Gestion 3ème année - parcours Economie de l'entreprise (E3ECO)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE FONDAMENTALE ECONOMIE 1

Commerce international (3 ects) (30h CM)

Macroéconomie approfondie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Microéconomie approfondie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE FONDAMENTALE ECONOMIE 2

Firme, marchés et concurrence (3 ects) (30h CM)

Economie et institutions (3 ects) (30h CM)

UE FONDAMENTALE TECHNIQUES QUANTITATIVES

Statistiques appliquées (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Mathématiques (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE de Professionnalisation 1

Anglais (1 ects) (30h TD)

SEMESTRE 2

UE ECONOMIE DE L'ENTREPRISE

Théorie des organisations (4 ects) (30h CM)

Economie du travail et relations industrielles (4 ects) (30h CM)

Economie industrielle et de l'innovation (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE TECHNIQUES QUANTITATIVES APPLIQUEES

Econométrie appliquée (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Finance d'entreprise (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE DE PROFESSIONALISATION 2

Atelier professionnalisation (1 ects) (6h TD)

Informatique appliquée (3 ects) (30h TD)

Anglais (3 ects) (15h TD)

Stage facultatif (0 ects)

Licence mention Economie et Gestion

Licence Economie et Gestion 3^{ème} année - parcours Gestion - CCA (E3ENTA)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE Fondamentale Comptabilité et Gestion

Gestion financière (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Comptabilité approfondie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Comptabilité analytique de gestion (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE Fondamentale Gestion des Organisations

Droit des sociétés (3 ects) (30h CM)

Management (3 ects) (30h CM)

UE Fondamentale Outils et Techniques

Système d'information de gestion (3 ects) (15h CM)

Mathématiques Financières (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE DE PROFESSIONALISATION 1

Anglais (2 ects) (15h TD)

SEMESTRE 2

UE Spécialisée Comptabilité et Gestion

Gestion de trésorerie (3 ects) (15h CM et 15h TD)

Comptabilité des sociétés (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Contrôle de Gestion (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE Spécialisée Outils et Techniques

Droit social et GRH (3 ects) (30h CM)

Audit (3 ects) (30h CM)

Fiscalité (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE DE PROFESSIONALISATION 2

Informatique de gestion (4 ects) (30h TD)

Anglais appliqué aux affaires (3 ects) (30h TD)

UE OPTION

Sport (2 ects) (13.5h TD)

Licence mention Economie et Gestion

Licence Economie et Gestion 3^{ème} année - parcours Gestion - CGFE (E3ENTE)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE Fondamentale Comptabilité et Gestion

Gestion financière (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Comptabilité approfondie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Comptabilité analytique de gestion (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE FONDAMENTALE GESTION

Droit des sociétés (3 ects) (30h CM)

Management (3 ects) (30h CM)

UE Fondamentale Outils et Techniques

Système d'information de gestion (3 ects) (15h CM)

Mathématiques Financières (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE DE PROFESSIONALISATION 1

Anglais (2 ects) (15h TD)

SEMESTRE 2

UE Contrôle et Finance

Gestion des risques (3 ects) (30h CM)

Finance de marché (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Contrôle de Gestion (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE Spécialisée Outils et Techniques

Création d'entreprise (3 ects) (15h CM)

Recherche opérationnelle (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Politique de financement (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE PROFESSIONNALISATION 2

Informatique de gestion (4 ects) (30h TD)

Anglais (3 ects) (30h TD)

UE OPTION

Sport (2 ects) (13.5h TD)

Licence mention Economie et Gestion

Licence Economie et Gestion 3ème année - parcours coréen et anglais renforcé (E3EGEL)

CURSUS

SEMESTRE 1

Cours d'économie, de management et de finance de L'Université de Hanyang (30 ects)

SEMESTRE 2

UE Fondamental économie 1

Commerce international (3 ects) (30h CM)

Macroéconomie approfondie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Microéconomie approfondie (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE Fondamental économie 2

Firme, marchés et concurrence (3 ects) (30h CM)

Economie et institutions (3 ects) (30h CM)

UE Fondamental technique et quantitative

Statistiques appliquées (5 ects) (30h CM)

Mathématiques appliquées (5 ects) (30h CM)

UE Professionnalisation

Anglais (1 ects) (15h TD)

Licence mention Economie et Gestion
Double Licence Droit et Economie 3ème année (E3EGED)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE fondamentale Droit 1

- Droit des sociétés (3 ects) (33h CM et 15h TD)
- Droit des assurances (3 ects) (33h CM)
- Droit des collectivités territoriales (3 ects) (33h CM)
- Histoire des institutions (3 ects) (33h CM)

UE fondamentale Economie 1

- Macroéconomie approfondie (3 ects) (30h CM et 15h TD)
- Commerce international (3 ects) (30h CM)
- Firmes marchés et concurrence (3 ects) (30h CM)

UE Langues 5

- Anglais (2 ects) (30h TD)
- Statistiques appliquées (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Cours par objet 5

- Enseignement par objet (4 ects) (30h TD)

SEMESTRE 2

UE fondamentale Droit 2

- Droit européen : droit matériel (3 ects) (33h CM)
- Droit de l'environnement (3 ects) (33h CM)
- Droit civil : contrats spéciaux (3 ects) (33h CM)
- Droit des libertés fondamentales (3 ects) (33h CM et 15h TD)

UE fondamentale Economie 2

- Economie industrielle et de l'innovation (3 ects) (30h CM et 15h TD)
- Economie du travail et des relations industrielles (3 ects) (30h CM)
- Théories des organisations (3 ects) (30h CM)

UE Langues 6

- Anglais (2 ects) (30h TD)
- Informatique : approfondissement Excel (3 ects) (30h TD)

Cours par objet 6

- Enseignement par objet (4 ects) (30h TD)

Licence mention Economie et Gestion
Double Licence Economie et géographie 3ème année (E3EGEG)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE1 Géographie 1

Territoires et pouvoirs (5 ects)

Systemes et durabilités (5ECTS)

UE2 Economie 1

Socioéconomie des services (5 ECTS)

Théories de la croissance (5 ects)

UE3 Enseignement par objet 1

Projet professionnel (6 ects)

Mémoire d'initiation à la recherche (6 ECTS)

UE4 Cours de méthodologie

Langues (4 ects)

Analyse des données (4 ects)

SEMESTRE 2

UE5 Géographie 2

Structure du monde actuel (5 ects)

Géographie critique et du genre (5 ects)

UE6 Economie 2

Economie de l'environnement (5 ects)

Monnaie, banques, finances (5 ects)

UE7 Enseignement par objet 2

Crises (5 ects)

Mobilités (5 ects)

UE8 Cours de méthodologie

Systeme d'information géographique (4 ects)

Statistiques et économétrie (2 ects)

Sociologie économique (4 ects)

Licence mention Mathématiques

Licence 3ème année parcours mathématiques appliquées à l'économie et à la finance (E3MAT)

CURSUS

SEMESTRE 1

UE ANGLAIS ET TEC 1

Anglais (19,5h TD)

TEC (19,5h TD)

UE ECONOMIE 5

Macroéconomie (39h CM et 19,5h TD)

Comptabilité générale et analyse financière (19,5h CM et 19,5h TD)

UE FINANCE 5

Introduction à la finance (19,5h CM)

Monnaie et Finance internationales (30h CM)

UE MATHEMATIQUES

Intégration probabilités (19,5h CM et 19,5h TD)

Equations et systèmes différentiels (19,5h CM et 19,5h TD)

UE ECONOMETRIE

Econométrie (6 ects) (19,5h CM et 39h TD)

UE STAGE

Stage (2 ects)

SEMESTRE 2

UE ANALYSE CONVEXE

Analyse convexe et optimisation (6 ects) (19,5h CM et 39h TD)

UE ANGLAIS ET TEC 2

TEC (19,5h TD)

Anglais (19,5h TD)

UE DE PROFESSIONALISATION

Stage (2 ects)

UE STATISTIQUES ET INFORMATIQUE

Econométrie appliquée (19,5h CM et 19,5h TD)

Méthodes statistiques d'analyse des données (19,5h CM et 19,5h TD)

UE ECONOMIE FINANCE

Commerce international (19,5h CM et 19,5h TD)

Microéconomie appliquée (19,5h CM et 19,5h TD)

Théorie financière (19,5h CM et 19,5h TD)

Master mention Comptabilité, Contrôle, Audit
Master 2ème année Comptabilité, contrôle, audit (E5CC)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1.1 GESTION JURIDIQUE

L'entreprise et les contrats (4 ects) (15h CM et 10h TD)

Droit de la concurrence-procédure fiscale-Développement de l'entreprise (4 ects) (30h CM et 10h TD)

Le droit pénal (4 ects) (15h CM et 10h TD)

UE 2.1 FINANCE

La valeur (3 ects) (12h CM et 8h TD)

Choix d'investissement (3 ects) (18h CM et 12h TD)

Evaluation (3 ects) (10h CM et 10h TD)

Management et contrôle de gestion

Technique de base et positionnement (3 ects) (15h CM et 10h TD)

Conduite du changement et gestion des compétences (3 ects) (20h CM et 10h TD)

Management stratégique (3 ects) (25h CM et 10h TD)

SEMESTRE 2

UE 1.2 GESTION JURIDIQUE

Entreprises en difficulté-Transmission et disparition de l'entreprise-Association et Autres organismes à but non lucratif (6 ects) (30h CM et 15h TD)

Territorialité de l'IS et la TVA-le financement de l'entreprise- De l'entreprise au Groupe (6 ects) (30h CM et 15h TD)

UE 3.2 MANAGEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION

Modifications organisationnelles et contrôle de gestion (4 ects) (20h CM et 10h TD)

Stratégie et contrôle de gestion (4 ects) (25h CM et 15h TD)

Modélisation et source d'information (3 ects) (10h CM et 10h TD)

UE 2.2 FINANCE

Ingénierie financière (3 ects) (20h CM et 10h TD)

Trésorerie des groupes (2 ects) (10h CM et 10h TD)

ANGLAIS

Anglais des affaires (2 ects) (20h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 2 FINANCE 1

Choix d'investissement (4 ects) (18h CM et 12h TD)

Evaluation d'entreprise (2 ects) (10h CM et 10h TD)

La valeur (2 ects) (12h CM et 8h TD)

UE 4 COMPTABILITE ET AUDIT

Fusion et opérations assimilées (3 ects) (12h CM et 30h TD)

Consolidation des comptes (4 ects) (12h CM et 68h TD)

Introduction aux normes internationales (2 ects) (12h CM et 20h TD)

UE 5 MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION

Gestion de projet (3 ects) (15h CM et 15h TD)

Progiciels de gestion intégrés (3 ects) (15h CM et 10h TD)

Gouvernance des systèmes d'information (3 ects) (20h CM et 10h TD)

Relations professionnelles

Relations professionnelles (4 ects) (10h CM et 10h TD)

SEMESTRE 2

UE 7 RELATIONS PROFESSIONNELLES

Mémoire (5 ects) (0h CM)

UE 2 FINANCE 2

Diagnostic financier approfondi (3 ects) (10h CM et 10h TD)

Trésorerie des groupes (3 ects) (12h CM et 8h TD)

Ingénierie financière (4 ects) (20h CM et 10h TD)

UE 4 COMPTABILITE ET AUDIT

Contrôle interne et audit (6 ects) (12h CM et 39h TD)

Information comptable et management (3 ects) (12h CM et 24h TD)

UE 5 MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION

Gestion des performances informatiques (2 ects) (10h CM et 10h TD)

Sécurité informatique (2 ects) (15h CM)

Auditeur en environnement informatique (2 ects) (15h CM)

Master mention Contrôle de gestion et audit organisationnel
Master spécialité Contrôle de gestion et Finance d'entreprise (E4GFE & E5GFE)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1 : Matières fondamentales 1

Comptes de groupes et consolidation 1 (5 ects) (27h CM et 10h TD)

Modélisation et Prévisions (5 ects) (27h CM et 10h TD)

CDG et Modélisation d'une Organisation (2 ects) (10h CM et 10h TD)

UE 2 : Méthodes et outils

Informatique : VBA sous Excel (3 ects) (27h CM)

Anglais appliqué aux affaires (2 ects) (21h CM)

UE 3 : Finance 1

Finance et Valeur (4 ects) (17h CM et 10h TD)

Choix de financement et d'investissement (4 ects) (20h CM et 10h TD)

UE 4 : Contrôle de gestion 1

Gestion de Trésorerie de groupe (2 ects) (10h CM et 10h TD)

Information comptable et management financier (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2

UE 5 : Matières fondamentales 2

Audit et contrôle interne 1 (4 ects) (27h CM et 10h TD)

Management stratégique (4 ects) (27h CM et 10h TD)

UE 6 : Finance 2

Evaluation de l'Entreprise (3 ects) (18h CM et 10h TD)

Communication financière et indicateurs de performance (3 ects) (18h CM et 10h TD)

Analyse financière approfondie (3 ects) (18h CM et 10h TD)

UE 7 : Contrôle de gestion 2

Gestion de projet (5 ects) (20h CM et 10h TD)

Approche prévisionnelle (4 ects) (18h CM et 15h TD)

Contrôle budgétaire (4 ects) (18h CM et 15h TD)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 8 : Matières fondamentales 1

Comptes de groupes 2 (5 ects) (30h CM et 10h TD)

Gouvernance des systèmes d'information (3 ects) (30h CM)

Audit et contrôle interne 2 (5 ects) (30h CM et 10h TD)

UE 9 : Finance 1

Ingénierie financière (4 ects) (20h CM et 10h TD)

Finances Internationales (3 ects) (20h CM et 10h TD)

UE 10 : Contrôle de gestion 1

Stratégie et Contrôle de gestion (6 ects) (40h CM et 10h TD)

CDG et pilotage stratégique (4 ects) (30h CM et 10h TD)

SEMESTRE 2

UE 15 Stage

Méthodologie de recherche (2 ects)

Mémoire (9 ects)

UE 11 : Matières fondamentales 2

Gestion de projet de systèmes d'information (2 ects) (20h CM et 10h TD)

Comptabilité des Sociétés (2 ects) (20h CM et 10h TD)

Fiscalité des entreprises (3 ects) (20h CM et 10h TD)

UE 12 : Entreprenariat

Entreprenariat : création d'entreprise (1 ects) (20h CM)

UE 13 : Finance 2

Finance à Long Terme (2 ects) (20h CM et 10h TD)

Opérations de fusion-acquisition (2 ects) (20h CM et 10h TD)

Gestion des risques (2 ects) (20h CM et 10h TD)

UE 14 : Contrôle de gestion 2

Conduite du changement et gestion des compétences (3 ects) (20h CM et 15h TD)

Modélisation et sources d'informations (3 ects) (20h CM et 15h TD)

Master mention Economie de l'entreprise et des marchés
Master spécialité Conseil en entreprise (E4CEE & E5CEE)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1**UE 1 : Economie de la firme**

Théories de la firme (3 ects) (30h CM)

Stratégies des firmes multinationales (3 ects) (30h CM)

Etude des marchés (3 ects) (30h CM)

UE 2 : Finance de l'entreprise

Finance et industrie (3 ects) (30h CM)

Analyse financière (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE 3 : Economie et gestion de l'innovation

Economie de l'information, des réseaux et de l'internet (3 ects) (30h CM)

Economie de l'innovation (3 ects) (30h CM)

UE 4 : Méthodes et outils 1

Tutorat communication (1 ects) (12h CM)

Construction et exploitation de base de données (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Anglais (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2**UE 8 : Techniques quantitatives (UE 5 ou UE 8 au choix)**

Econométrie appliquée (3 ects) (21h CM)

Econométrie des données qualitatives (3 ects) (21h CM)

UE 9 : Méthodes et outils 2

Anglais (3 ects) (27h CM)

Microéconomie de l'incertain et de l'information (3 ects) (30h CM)

Tutorat Mémoire (1 ects) (6h CM)

Mémoire (5 ects)

UE 5 : Règles et marchés (UE 5 ou 8 au choix)

Emploi et protection sociale en Europe (3 ects) (21h CM)

Politique Economique Européenne (3 ects) (21h CM)

UE 6 : Economie de l'entreprise

Gouvernance d'entreprise (3 ects) (21h CM)

Politique de la concurrence (3 ects) (21h CM)

UE 7 : Droit et gestion

Droit et Economie des contrats (3 ects) (21h CM)

Knowledge management et gestion de projet (3 ects) (21h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1**UE 1 : Organisation, veille et intelligence économique**

Ethique des affaires (3 ects) (18h CM)

Financement du risque et des innovations (3 ects) (18h CM)

Veille informationnelle et stratégique des organisations et institutions (3 ects) (21h CM)

Veille technologique, propriété intellectuelle et normalisation (3 ects) (21h CM)

Enjeux RH dans l'entreprise (3 ects) (21h CM)

UE 2 : Environnement de l'entreprise et conduite de projet

Système d'information et ERP (2 ects) (24h CM)

Digitalisation de l'entreprise (2 ects) (12h CM)

Projet professionnel (2 ects) (21h CM)

Analyse et négociation de projets (3 ects) (21h CM)

Stratégies concurrentielles (3 ects) (21h CM)

Construction et pratique du plan d'affaire (3 ects) (21h CM)

SEMESTRE 2**UE 3 : Outils et environnement du consultant**

Gouvernement d'entreprise (2 ects) (21h CM)

Analyse quantitative de données (1 ects) (21h CM)

Techniques d'études de marché et marketing (2 ects) (18h CM)

Fusions, acquisitions et partenariats (1 ects) (18h CM)

Anglais économique (2 ects) (24h CM)

Méthodes et outils des métiers du conseil (2 ects) (21h CM)

UE4 : Stage en entreprise

Stage de 3 à 6 mois (20 ects)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1**UE 1 : Economie de la firme**

Théories de la firme (3 ects) (30h CM)

Stratégies des firmes multinationales (3 ects) (30h CM)

Etude des marchés (3 ects) (30h CM)

UE 2 : Finance de l'entreprise

Finance et industrie (3 ects) (30h CM)

Analyse financière (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE 3 : Economie et gestion de l'innovation

Economie de l'innovation (3 ects) (30h CM)

Economie de l'information, des réseaux et de l'internet (3 ects) (30h CM)

UE 4 : Méthodes et outils 1

Tutorat communication (1 ects) (12h CM)

Construction et exploitation de base de données (4 ects) (30h CM et 15h TD)

Anglais (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2**UE 8 : Techniques quantitatives**

Econométrie appliquée (3 ects) (21h CM)

Econométrie des données qualitatives (3 ects) (21h CM)

UE 9 : Méthodes et outils 2

Anglais (3 ects) (27h CM)

Microéconomie de l'incertain et de l'information (3 ects) (30h CM)

Tutorat Mémoire (1 ects) (6h CM)

Mémoire (5 ects)

UE 5 : Règles et marchés (UE 5 ou UE 7 au choix)

Emploi et protection sociale en Europe (3 ects) (21h CM)

Politique Economique et Européenne (3 ects) (21h CM)

UE 6 : Economie de l'entreprise

Gouvernance d'entreprise (3 ects) (21h CM)

Politique de la concurrence (3 ects) (21h CM)

UE 7 : Droit et Gestion (UE 5 ou UE 7 au choix)

Droit et Economie des contrats (3 ects) (21h CM)

Knowledge management et gestion de projet (3 ects) (21h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1**UE1 : Organisations, Marchés et Concurrence**

Stratégie des firmes et globalisation (3 ects) (27h CM)

Organizations and innovation (3 ects) (27h CM)

Concurrence et réglementation (3 ects) (27h CM)

UE 2 : L'entreprise Dans Son Environnement

Risque et conduite de projet (3 ects) (27h CM)

Gouvernance d'entreprise et innovation (3 ects) (27h CM)

Responsabilité sociétale de l'entreprise (3 ects) (27h CM)

UE 3 : Outils et Méthodes

Anglais des affaires (3 ects) (27h CM)

Statistiques et enquêtes (3 ects) (27h CM)

Techniques quantitatives et étude de marché (3 ects) (27h CM)

Prévisions et prospective stratégique (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2**UE 4 : Innovation et Changements Organisationnels**

Dynamique des relations professionnelles (3 ects) (21h CM)

Management stratégique de l'innovation (3 ects) (21h CM)

Entreprises et numérique (3 ects) (21h CM)

Réseaux de firmes et pôles de compétitivité (3 ects) (21h CM)

Logistique et chaîne de valeur (3 ects) (21h CM)

UE 5 : Finalité Professionnelle

Séminaire de rédaction de documents professionnels (2 ects) (12h CM)

Stage professionnel (12 ects)

Option 1 : Aide à la recherche de stage (1 ects) (9h CM)

SEMESTRE 1**UE 1 : Organisations, Marchés et Concurrence**

Organizations and innovation (3 ects) (27h CM)

Stratégie des firmes et globalisation (3 ects) (27h CM)

Concurrence et réglementation (3 ects) (27h CM)

UE 2 : L'entreprise dans son environnement

Risque et conduite de projet (3 ects) (27h CM)

Gouvernance d'entreprise et innovation (3 ects) (27h CM)

Responsabilité sociétale de l'entreprise (3 ects) (27h CM)

UE 3 : Outils et Méthodes

Statistiques et enquêtes (3 ects) (27h CM)

Anglais des affaires (3 ects) (27h CM)

Prévisions et prospective stratégique (3 ects) (27h CM)

Techniques quantitatives et étude de marché (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2**UE 4 : Innovation et Changements Organisationnels**

Dynamique des relations professionnelles (3 ects) (21h CM)

Réseaux de firmes et pôles de compétitivité (3 ects) (21h CM)

Entreprises et numérique (3 ects) (21h CM)

Management stratégique de l'innovation (3 ects) (21h CM)

Logistique et chaîne de valeur (3 ects) (21h CM)

UES : Finalité Recherche

Séminaire de rédaction de documents professionnels (2 ects) (12h CM)

Option 2 : Séminaire d'initiation à la recherche (1 ects) (9h CM)

Mémoire de recherche (12 ects)

Master mention Economie de l'entreprise et des marchés
Master spécialité Innovation et management de la propriété intellectuelle (E4IMPI & E5IMPI)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1 : Economie de la firme

- Théories de la firme (3 ects) (30h CM)
- Stratégies des firmes multinationales (3 ects) (30h CM)
- Etude des marchés (3 ects) (30h CM)

UE 2 : Finance de l'entreprise

- Finance et industrie (3 ects) (30h CM)
- Analyse financière (4 ects) (30h CM et 15h TD)

UE 3 : Economie et gestion de l'innovation

- Economie de l'innovation (3 ects) (30h CM)
- Economie de l'information, des réseaux et de l'Internet (3 ects) (30h CM)

UE 4 : Méthodes et outils 1

- Tutorat communication (1 ects) (12h CM)
- Construction et exploitation de base de données (4 ects) (30h CM et 15h TD)
- Anglais (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2

UE 5 : Règles et marchés

- Emploi et protection sociale en Europe (3 ects) (21h CM)
- Politique Economique Européenne (3 ects) (21h CM)

UE 6 : Economie de l'entreprise (UE 6 ou UE 8 au choix)

- Gouvernance d'entreprise (3 ects) (21h CM)
- Politique de la concurrence (3 ects) (21h CM)

UE 7 : Droit et Gestion

- Droit et Economie des contrats (3 ects) (21h CM)
- Knowledge management et gestion de projet (3 ects) (21h CM)

UE 8 : Techniques quantitatives (UE 6 ou UE 8 au choix)

- Econométrie appliquée (3 ects) (21h CM)
- Econométrie des données qualitatives (3 ects) (21h CM)

UE 9 : Méthodes et outils

- Anglais (3 ects) (27h CM)
- Microéconomie de l'incertain et de l'inflation (3 ects) (30h CM)
- Tutorat Mémoire (1 ects) (6h CM)
- Mémoire (5 ects)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

Economie de la propriété intellectuelle et de l'innovation

- Economie de l'innovation de la propriété intellectuelle et de la R&D (3 ects) (21h CM)
- Financement du risque et des innovations (3 ects) (21h CM)
- Institutions de la propriété intellectuelle et leur fonctionnement (2 ects) (21h CM)

Droit de la propriété intellectuelle

- Droit de la propriété intellectuelle (4 ects) (30h CM)
- Droit des contrats (3 ects) (21h CM)
- Droit d'auteur et copyright (3 ects) (21h CM)

Enjeux de la propriété industrielle dans les biotechnologies

- Brevets pharmaceutiques, TRIPS et santé publique (2 ects) (21h CM)
- Semance, agriculture et biodiversité (2 ects) (21h CM)

Enjeux de la propriété intellectuelle dans les NTIC

- Logiciels libres et logiciels propriétaires (2 ects) (21h CM et 6h TD)
- Entreprises et numérique (2 ects) (21h CM)
- Industrie musicale et numérique (2 ects) (21h CM et 6h TD)

Outils et méthodologie pour l'insertion professionnelle

- Outils et méthodologie pour l'insertion professionnelle (2 ects) (15h CM)

SEMESTRE 2

Stage en entreprise

- State de 4 à 6 mois (18 ects)

Valorisation financière des incorporels

- Comptabilité et fiscalité de la propriété intellectuelle (3 ects) (15h CM)
- Evaluation financière de la propriété intellectuelle (3 ects) (15h CM)

Gestion stratégique de la propriété intellectuelle

- Veille technologique, propriété intellectuelle et normalisation (3 ects) (30h CM)
- Licensing technologie et administration de portefeuilles de la propriété intellectuelle (3 ects) (30h)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1 : Economie internationale 1

Macroéconomie et finance internationales (4 ects) (27h CM)

Economie monétaire internationale (4 ects) (27h CM)

UE 2 : Finance internationale 1

Analyse financière (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Théorie financière et gestion de portefeuille (4 ects) (27h CM)

Marché financier et gestion des risques (4 ects) (27h CM)

UE 3 : Méthodes quantitatives 1

Macroéconomie appliquée 1 (4 ects) (27h CM et 15h TD)

Econométrie des séries temporelles (4 ects) (27h CM et 15h TD)

UE 4 : Anglais

Anglais (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2

UE 8 : Anglais

Anglais (3 ects) (27h CM)

UE 5 : Economie internationale 2

Macroéconomie internationale (3 ects) (27h CM)

Politiques économiques et européennes (3 ects) (27h CM)

Economie des pays émergents (3 ects) (27h CM)

UE 6 : Finance internationale 2

Théorie des portefeuilles internationaux (4 ects) (27h CM)

Régulation financière européenne et internationale (4 ects) (27h CM)

Régulation micro et macro prudentielle (4 ects) (27h CM)

UE 7 : Méthodes quantitatives 2

Méthodes quantitatives appliquées à l'économie et la finance (3 ects) (27h CM)

Econométrie appliquée (3 ects) (27h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 1 : Banque

Théorie de la Firme Bancaire et de L'intermédiation Financière (2 ects) (30h CM)

Contrôle interne et conformité (2 ects) (30h CM)

Gestion des Risques (2 ects) (30h CM)

Fiscalité Financière (2 ects) (30h CM)

Analyse Financière (3 ects) (30h CM)

Tritisation (2 ects) (30h CM)

UE 2 : Finance

Informatique Pour la Finance (3 ects) (30h CM)

Conjoncture économique et marchés financiers (1 ects) (20h CM)

Théorie des options (2 ects) (25h CM)

Théorie Financière et Gestion de Portefeuille - Financial theory and portfolio management (2 ects) (30h CM)

Pratique des Instruments et Marchés Financiers (2 ects) (30h CM)

Gestion de Portefeuille et Pré-Back Office (3 ects) (40h CM)

UE 3 : Anglais économique

Projet transversal (1 ects) (0h CM)

Anglais financier (2 ects) (27h CM)

Conférences de méthode (1 ects) (12h CM)

SEMESTRE 2

UE 4 : Stage

Stage en entreprise (30 ects)

Master mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance
Master spécialité Economie Finance Internationale et Régulation (E4EFIR & E5FIRP & E5FIRR)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1**Economie internationale 1**

Macroéconomie et finance internationales (4 ects) (27h CM)

Economie monétaire internationale (4 ects) (27h CM)

Finance internationale 1

Analyse financière (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Théorie financière et gestion de portefeuille (4 ects) (27h CM)

Marché financier et gestion des risques (4 ects) (27h CM)

Méthodes quantitatives 1

Macroéconomie appliquée 1 (4 ects) (27h CM et 15h TD)

Econométrie des séries temporelles (4 ects) (27h CM et 15h TD)

Anglais

Anglais (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2**Anglais**

Anglais (3 ects) (27h CM)

Economie internationale 2

Macroéconomie internationale (3 ects) (27h CM)

Economie des pays émergents (3 ects) (27h CM)

Finance internationale 2

VBA sous Excel Standard (4 ects) (27h CM)

Théorie des portefeuilles internationaux (4 ects) (27h CM)

Régulation micro et macri prudentielle (4 ects) (27h CM)

Méthodes quantitatives 2

Méthodes quantitatives appliquées à l'économie et la finance (3 ects) (27h CM)

Macroéconomie appliquée 2 (3 ects) (27h CM)

Econométrie appliquée (3 ects) (27h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1**UE 1 : Economie et finance internationale**

Finance internationale et Institutions (3 ects) (30h CM)

Macroéconomie internationale (3 ects) (30h CM)

Migration internationale, transferts financiers et mondialisation (3 ects) (30h CM)

Instabilité financière et régulation internationale (3 ects) (30h CM)

Ingénierie financière (3 ects) (30h CM)

UE 2 : Techniques quantitatives

Econometrie de panel (4 ects) (30h CM)

Informatique financière : VBA sous Excel (3 ects) (30h CM)

Anglais (2 ects) (20h CM)

Econométrie avancée (4 ects) (30h CM)

Ateliers d'insertion professionnelle (2 ects) (20h CM)

SEMESTRE 2**UE 3 : Finance**

Techniques de scoring bancaire (2 ects) (21h CM)

Investisseurs institutionnels et régulation (2 ects) (21h CM)

Anglais financier (2 ects) (16h CM)

Modélisation et gestion du risque crédit (2 ects) (21h CM)

Gouvernance internationale financière (2 ects) (21h CM)

Analyse Financière (2 ects) (21h CM)

UE Stage

Rapport avec stage en entreprise (18 ects)

Stage ESEFST

Master 2ème année

SEMESTRE 1**UE 1 : Economie et finance internationale**

Institutions and international finance - Finance internationale et Institutions (3 ects) (30h)

Macroéconomie internationale (3 ects) (30h CM)

Migration internationale, transferts financiers et mondialisation (3 ects) (30h CM)

Instabilité financière et régulation internationale (3 ects) (30h CM)

Ingénierie financière (3 ects) (30h CM)

UE 2 : Techniques quantitatives

Informatique financière : VBA sous Excel (3 ects) (30h CM)

Econometrie de panel (4 ects) (30h CM)

Anglais (2 ects) (20h CM)

Méthodologie de recherche (2 ects) (20h CM)

Econométrie avancée (4 ects) (30h CM)

SEMESTRE 2**UE 3 : Finance**

Techniques de scoring bancaire (2 ects) (21h CM)

Investisseurs institutionnels et régulation (2 ects) (21h CM)

Modélisation et gestion du risque crédit (2 ects) (21h CM)

Anglais financier (2 ects) (16h CM)

Gouvernance internationale financière (2 ects) (21h CM)

Les pays émergents dans l'économie globale (2 ects) (21h CM)

UE 4 : Mémoire

Option recherche : mémoire avec stage en laboratoire (18 ects)

Master mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance
Master spécialité Risque, Assurance, Décision parcours Economie de l'assurance (E4EDA & ESDRA) & parcours Maths appliquées à l'économie de l'assurance (E4MAEA & ESDRAM)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1 : Economie internationale 1

- Macroéconomie et finance internationales (4 ects) (27h CM)
- Economie monétaire internationale (4 ects) (27h CM)

UE 2 : Finance internationale 1

- Analyse financière (3 ects) (30h CM et 15h TD)
- Théorie financière et gestion de portefeuille (4 ects) (27h CM)
- Marché financier et gestion des risques (4 ects) (27h CM)

UE 3 : Méthodes quantitatives 1

- Macroéconomie appliquée 1 (4 ects) (27h CM et 15h TD)
- Econométrie des séries temporelles (4 ects) (27h CM et 15h TD)

UE 4 : Anglais

- Anglais (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2

UE 5 : Risques et incertitude

- Microéconomie de l'incertain et de l'information (4 ects) (27h CM)
- Economie de l'assurance (4 ects) (27h CM)

UE 6 : Finance internationale 2

- Théorie des portefeuilles internationaux (3 ects) (27h CM)
- Régulation financière européenne et internationale (3 ects) (27h CM)
- Politiques économiques et européennes (3 ects) (27h CM)

UE 7 : Méthodes quantitatives 2

- Méthodes quantitatives appliquées à l'économie et la finance (4 ects) (27h CM)
- Macroéconomie appliquée 2 (3 ects) (27h CM)
- Econométrie appliquée (3 ects) (27h CM)

UE 8 : Anglais

- Anglais (3 ects) (27h CM)

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1 : Information, mathématiques et gestion des risques

- Processus stochastique à temps discret (4 ects) (27h CM et 15h TD)
- Marché financier et gestion des risques (3 ects) (27h CM)
- Microéconomie de l'incertain et de l'information (4 ects) (27h CM)
- Théorie financière et gestion de portefeuille (3 ects) (27h CM)

UE 2 : Méthodes Quantitatives Appliquées I

- Programmation VBA sous Excel I (3 ects) (27h CM)
- Gestion des bases de données (3 ects) (27h CM)
- Modélisation macroéconomique appliquée (3 ects) (27h CM)
- Econométrie des séries temporelles (4 ects) (27h CM et 15h TD)

UE 3 : Anglais

- Anglais financier (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2

UE 4 : Economie, Mathématiques et Assurance

- Modélisation des comportements des agents sur les marchés financiers (3 ects) (27h CM)
- Modélisation des taux de change et des taux d'intérêt (3 ects) (27h CM)
- Modèles stochastiques à temps continu appliqués à la finance (3 ects) (27h CM)
- Economie de l'assurance (3 ects) (27h CM)

UE 5 : Méthodes Quantitatives Appliquées II

- Programmation VBA sous Excel II (3 ects) (27h CM)
- Programmation PYTHON appliquée à la finance (3 ects) (27h CM)
- Probabilités appliquées à la finance et à la gestion des risques (3 ects) (27h CM)
- Econométrie appliquée aux séries financières (3 ects) (27h CM)
- Econométrie appliquée sous R (3 ects) (27h CM)

UE 6 : Anglais

- Anglais financier (3 ects) (27h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 1 : Outils fondamentaux

- Théorie des jeux (3 ects) (23h CM)
- Economie des Organisations (3 ects) (23h CM)
- Décisions collectives et choix sociaux (3 ects) (23h CM)
- Economie Industrielle (3 ects) (23h CM)

UE 2 : Informatique et économétrie

- Econométrie avancée (4 ects) (30h CM)
- Informatique financière : introduction de VBA sous Excel (4 ects) (30h CM)
- Econométrie de panel (4 ects) (30h CM)

UE 3 : Economie de l'assurance

- Réglementation solvency (1 ects) (10h CM)
- Economie de l'assurance (3 ects) (23h CM)
- Décisions dans le risque (2 ects) (23h CM)

SEMESTRE 2

UE 4 : Finance quantitative

- Modélisation et gestion du risque crédit (3 ects) (21h CM)
- Analyse des données pour l'économie (3 ects) (23h CM)
- Arbitrage et produits dérivés (4 ects) (30h CM)

UE 5 : Séminaire de recherche et Mémoire ou stage

- Séminaire de recherche et Mémoire ou stage (20 ects) (30h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 1 : Outils fondamentaux

- Théorie des jeux (3 ects) (23h CM)
- Décisions collectives et choix sociaux (3 ects) (23h CM)

UE 2 : Economie de l'assurance

- Economie de l'assurance (3 ects) (23h CM)
- Réglementation solvency (1 ects) (10h CM)
- Décisions dans le risque (2 ects) (23h CM)

UE 3 : Techniques quantitatives

- Analyse des données pour les mathématiques (4 ects) (30h CM)
- Information financière: Approfondissement de VBA sous Excel (3 ects) (24h CM)
- Statistique non paramétrique (4 ects) (30h CM)
- Estimation et tests paramétriques (4 ects) (30h CM)
- Optimisation et simulation sous SCILAB (3 ects) (30h CM)

SEMESTRE 2

UE 4 : Economie appliquée

- Economie des Organisations (3 ects) (23h CM)
- Economie Industrielle (3 ects) (23h CM)
- Econométrie Financière: Modélisation de la Volatilité par les Modèles GARCH et Value-at-Risk (4 ects) (30h CM)

UE 5 : Séminaire de recherche et Mémoire ou stage

- Séminaire de recherche et Mémoire ou stage (20 ects) (30h CM)

Master mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance
Master spécialité Ingénierie financière et modélisation (E4IFIM & E5FIM)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1 : Economie monétaire, Mathématiques et Gestion des risques

- Processus stochastique à temps discret (4 ects) (27h CM et 15h TD)
- Marché financier et gestion des risques (3 ects) (27h CM)
- Economie monétaire internationale (4 ects) (27h CM)
- Théorie financière et gestion de portefeuille (3 ects) (27h CM)

UE 2 : Méthodes Quantitatives Appliquées I

- Programmation VBA sous Excel I (3 ects) (27h CM)
- Gestion des bases de données (3 ects) (27h CM)
- Modélisation macroéconomique appliquée (3 ects) (27h CM)
- Econométrie des séries temporelles (4 ects) (27h CM et 15h TD)

UE 3 : Anglais

- Anglais financier (3 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2

UE 4 : Economie, Mathématiques et Finance

- Théorie des portefeuilles internationaux (3 ects) (27h CM)
- Modélisation des taux de change et des taux d'intérêt (3 ects) (27h CM)
- Modélisation des comportements des agents sur les marchés financiers (3 ects) (27h CM)
- Modèles stochastiques à temps continu appliqués à la finance (3 ects) (27h CM)

UE 5 : Méthodes Quantitatives Appliquées II

- Programmation VBA sous Excel II (3 ects) (27h CM)
- Programmation PYTHON appliquée à la finance (3 ects) (27h CM)
- Econométrie appliquée aux séries financières (3 ects) (27h CM)
- Probabilités appliquées à la finance et à la gestion des risques (3 ects) (27h CM)
- Econométrie appliquée sous R (3 ects) (21h CM)

UE 6 : Anglais

- Anglais financier (3 ects) (27h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 1 : Ingénierie Financière et Risque

- Analyse du risque pays (1 ects) (20h CM)
- Régulations macro et micro prudentielles et Gestion des Risques (2 ects) (20h CM)
- Techniques de scoring bancaire sous R (1 ects) (15h CM)

UE 2 : Modélisation avancée des Risques

- Régressions quantiles, Théories des valeurs extrêmes et gestion du risque (2 ects) (20h CM)
- Théorie des copules et modélisation de la dépendance (1 ects) (15h CM)
- Modélisation du risque de crédit (2 ects) (20h CM)

UE 3 : Finance et Gestion d'Actifs

- Gestion de portefeuille (1 ects) (20h CM)
- Conjoncture économique et marchés financiers (1 ects) (20h CM)
- Modélisation des taux et Gestion ALM (2 ects) (30h CM)

UE 4 : Modélisation des produits dérivés

- Théorie des options (2 ects) (20h CM)
- Dérivés de Taux et Stratégies de Trading (2 ects) (20h CM)
- Arbitrage et produits dérivés (2 ects) (30h CM)
- Produits structurés : Pricing et Trading (1 ects) (20h CM)

UE 5 : Méthodes Quantitatives et Informatique

- Gestion et analyse des données financières en haute fréquence (Datastream, Bloomberg,...) (11h CM)
- Techniques d'estimation non paramétriques (1 ects) (15h CM)
- VBA : niveau avancé (2 ects) (30h CM)
- Optimisation dynamique et simulations (2 ects) (20h CM)

UE 6 : Insertion Professionnelle

- Préparation à la certification AMF (Certification CFA Level I)
- Anglais (2 ects) (21h CM)
- Conférences de méthodes : apprendre à faire un CV, une lettre de motivation, préparer un entretien d'embauche (2 ects) (30h CM)
- Séminaires professionnels

Master mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance
Master spécialité Banque, finance, Assurance (métiers commerciaux de l'assurance et la banque) (E4MBF & ESBRA)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1**UE 1 : Economie 1**

Économie européenne et intégration (5 ects) (30h CM)

Fiscalité et approche patrimoniale (5 ects) (30h CM)

UE 2 : Gestion 1

Marketing des services (4 ects) (30h CM)

Gestion de la relation : client/particulier (4 ects) (30h CM)

Droit bancaire (3 ects) (30h CM)

Diagnostic financier (5 ects) (30h CM et 15h TD)

UE 3 : Langue

Anglais (4 ects) (27h CM)

SEMESTRE 2**UE 4 : Economie 2**

Marchés financiers (5 ects) (30h CM et 15h TD)

Produit et réglementation bancaire et assurantielle (3 ects) (24h CM)

UE 5 : Gestion 2

Diagnostic stratégique (3 ects) (30h CM et 15h TD)

Produits du marché des particuliers (3 ects) (30h CM)

Droit bancaire approfondi (5 ects) (30h CM)

La prospection (3 ects) (30h CM)

UE 6 : Outils et méthodes

Informatique financière (4 ects) (30h CM)

Anglais (4 ects) (27h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1**UE 1 : UE Finance et Gestion 1**

Gestion financière (7 ects) (30h CM)

UE 2 : Marketing et communication 1

Gestion de la relation avec les professionnels (7 ects) (30h CM)

UE 3 : Outils et méthodes 1

Anglais (4 ects) (27h CM)

Conférences de méthode (6 ects) (30h CM)

UE 4 : Environnement professionnel 1

Financement et étude des risques professionnels (6 ects) (30h CM)

SEMESTRE 2**UE 5 : UE Finance et Gestion 2**

Crises et régulations bancaires (5 ects) (30h CM)

Gestion des patrimoines (4 ects) (30h CM)

UE 6 : Marketing et communication 2

Les produits d'assurance (5 ects) (30h CM)

Techniques de négociation (4 ects) (30h CM)

UE 7 : Outils et méthodes 2

Anglais (3 ects) (27h CM)

UE 8 : Environnement professionnel 2

Management d'équipes (4 ects) (30h CM)

UE 9 : Stage en entreprise

Stage de 4 à 6 mois (5 ects) (0h CM)

Master mention Comptabilité, Contrôle, Audit
Master Comptabilité, contrôle, audit (E4CC2 & E5CC2)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1.1 GESTION JURIDIQUE

Le droit pénal (4 ects) (15h CM et 10h TD)

L'entreprise et les contrats (4 ects) (15h CM et 10h TD)

Droit de la concurrence-procédure fiscale-Développement de l'entreprise (4 ects) (30h CM et 10h TD)

UE 3.1 MANAGEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION

Management stratégique (3 ects) (25h CM et 10h TD)

Technique de base et positionnement (3 ects) (15h CM et 10h TD)

Conduite du changement et gestion des compétences (3 ects) (20h CM et 10h TD)

UE 2.1 FINANCE

Choix d'investissement (3 ects) (18h CM et 12h TD)

Evaluation (3 ects) (10h CM et 10h TD)

La valeur (3 ects) (12h CM et 8h TD)

SEMESTRE 2

UE 1.2 GESTION JURIDIQUE

Territorialité de l'IS et la TVA-le financement de l'entreprise- De l'entreprise au Groupe (6 ects) (30h CM et 15h TD)

Entreprises en difficulté-Transmission et disparition de l'entreprise-Association et Autres organismes à but non lucratif (6 ects) (30h CM et 15h TD)

UE 3.2 MANAGEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION

Modifications organisationnelles et contrôle de gestion (4 ects) (20h CM et 10h TD)

Modélisation et source d'information (3 ects) (10h CM et 10h TD)

Stratégie et contrôle de gestion (4 ects) (25h CM et 15h TD)

ANGLAIS

Anglais des affaires (2 ects) (20h CM)

UE 2.2 FINANCE

Ingénierie financière (3 ects) (20h CM et 10h TD)

Trésorerie des groupes (2 ects) (10h CM et 10h TD)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 2.2 FINANCE

Evaluation d'entreprise (2 ects) (10h CM et 10h TD)

Choix d'investissement (4 ects) (18h CM et 12h TD)

La valeur (2 ects) (12h CM et 8h TD)

UE 4.1 COMPTABILITE ET AUDIT

Fusion et opérations assimilées (3 ects) (25h TD)

Introduction aux normes internationales (2 ects) (10h TD)

Consolidation des comptes (4 ects) (48h TD)

UE 5.1 MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION

Gestion de projet (3 ects) (12h CM et 12h TD)

Gouvernance des systèmes (3 ects) (16h CM et 8h TD)

Progiciels de gestion intégrée (3 ects) (10h CM et 10h TD)

UE 7.1 RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le cadrage théorique, épistémologie et méthodologie de la recherche, la recherche d'information, les écrits professionnels, la présentation orale de documents (4 ects) (20h CM et 10h TD)

SEMESTRE 2

UE 2.1 FINANCE

ingénierie financière (4 ects) (20h CM et 10h TD)

Diagnostic financier approfondi (3 ects) (10h CM et 5h TD)

Trésorerie des groupes (3 ects) (10h CM et 5h TD)

UE 4.2 COMPTABILITE ET AUDIT

Contrôle interne et audit (6 ects) (0h CM et 43h TD)

Information comptable et management (3 ects) (0h CM et 20h TD)

UE 5.2 MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION

Sécurité (2 ects) (12h CM)

Audit et environnement (2 ects) (20h CM)

Performance et système d'information (2 ects) (10h CM et 10h TD)

UE 7.2 RELATIONS PROFESSIONNELLES

Mémoire et soutenance (5 ects)

Master mention Economie de l'entreprise et des marchés Master 1ère année spécialité Marketing digitale (E4MAK2)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE FONDAMENTAUX DE GESTION

Business Plan (5 ects) (30h CM)

Anglais des affaires (7 ects) (50h CM)

Gestion financière (4 ects) (30h CM)

MANAGEMENT OPERATIONNEL

Conduite de projets (4 ects) (30h CM)

Droit des entreprises (5 ects) (30h CM)

Systèmes d'information (5 ects) (30h CM)

SEMESTRE 2

INTRODUCTION AUX METIERS DU MARKETING

Introduction au Marketing (5 ects) (30h CM)

Jeu d'entreprise (2 ects) (15h CM)

Les métiers du marketing (2 ects) (15h CM)

METHODOLOGIE

Etudes de marché (5 ects) (30h CM)

Responsabilité Sociétale des Entreprise (RSE) (4 ects) (30h CM)

Savoir être (4 ects) (30h CM)

Etude de cas / Méthodologie (4 ects) (30h CM)

Anglais - Préparation au TOEIC (4 ects) (20h CM)

Master mention Economie de l'entreprise et des marchés
Master 2ème année spécialité Conseil en entreprise (E5CEE2)

CURSUS

Master 2ème année

SEMESTRE 1**L'entreprise et son environnement**

Financement du risque et des innovations (2 ects) (15h CM)

Application à la finance d'entreprise (3 ects) (15h CM)

Environnement juridique et gouvernance (2 ects) (15h CM)

Méthodes de diagnostic stratégique (2 ects) (15h CM)

Management de l'innovation et veille technologique (2 ects) (15h CM)

Les enjeux RH dans l'entreprise (2 ects) (15h CM)

Veille informationnelle, réseaux sociaux et e reputation (2 ects) (15h CM)

Management de projet 1

Conduite d'un projet en entreprise (2 ects) (30h CM)

Anglais des affaires 1 (2 ects) (15h CM)

Analyse de données (1 ects) (22h CM)

Synthèse : retour d'expérience apprenti 1 (1 ects) (8h CM)

Système d'information et ERP (2 ects) (30h CM)

Elaboration d'un business plan 1 (2 ects) (9h CM)

SEMESTRE 2**Management de projet 2**

Enjeux marketing dans l'entreprise (1 ects) (15h CM)

Elaboration d'un business plan 2 (2 ects) (12h CM)

Supplychain (2 ects) (15h CM)

Accompagnement du changement et des transformations (2 ects) (21h CM)

Management de la qualité et lean mangement (2 ects) (21h CM)

Digitalisation de l'entreprise (1 ects) (15h CM)

Outils et environnement du consultant

Synthèse : retour d'expérience apprenti 2 (2 ects) (10h CM)

Accompagnement à l'insertion professionnelle (2 ects) (15h CM)

Anglais des affaires 2 (2 ects) (15h CM)

Méthodes et outils des métiers du conseil (2 ects) (21h CM)

Posture du consultant (2 ects) (21h CM)

Soutenance du rapport

Soutenance du rapport (10 ects)

Master mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance
Master spécialité Banque, Finance, Gestion des risques (E4FGR2 & E5BGR2)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1**ECONOMIE INTERNATIONALE**

- droit des sociétés (3 ects) (28h CM)
- économie monétaire internationale (4 ects) (28h CM)

FINANCE INTERNATIONALE

- théorie financière et gestion de portefeuille (5 ects) (28h CM et 14h TD)
- analyse financière (4 ects) (28h CM et 14h TD)
- marchés financiers et gestion des risques (5 ects) (28h CM et 14h TD)

METHODES QUANTITATIVES

- macro économie appliquée (3 ects) (28h CM et 14h TD)
- gestion de projet (3 ects) (14h CM)
- mathématiques et statistiques (3 ects) (21h CM)

SEMESTRE 2**ECONOMIE INTERNATIONALE 2**

- économie des pays émergents (3 ects) (28h CM)
- politique économiques et européennes (3 ects) (28h CM)
- économie financière internationale (3 ects) (28h CM)

FINANCES INTERNATIONALES 2

- régulation financière européenne et internationale (3 ects) (21h CM)
- théorie des portefeuilles internationaux (5 ects) (28h CM)

METHODES ET LANGUES

- informatique et méthodes quantitatives (3 ects) (28h CM)
- économétrie appliquée (3 ects) (28h CM)
- anglais (3 ects) (28h CM)

MEMOIRE

- mémoire (4 ects)

Master 2ème année

SEMESTRE 1**UE 1 : Banque**

- Titrisation (4 ects) (28h CM)
- Théorie de la firme bancaire et intermédiation (3 ects) (21h CM)
- Droit bancaire (4 ects) (28h CM et 7h TD)
- Conformité et contrôle en banque d'investissement (4 ects) (28h CM)

UE 2 : Finance

- Informatique pour la Finance (4 ects) (28h CM)
- Conjoncture et Marchés Financiers (3 ects) (21h CM)
- Marchés financiers (4 ects) (28h CM et 14h TD)
- Gestion de Portefeuille et Pré-Back Office (4 ects) (28h CM)

SEMESTRE 2**UE 3 : Banque et finance**

- Théorie des options (4 ects) (28h CM)
- Fiscalité financière (4 ects) (28h CM)
- Théorie financière et gestion de portefeuille (4 ects) (28h CM)
- Gestion des Risques (4 ects) (28h CM)
- Analyse Financière (4 ects) (28h CM et 14h TD)
- Shadow Banking (3 ects) (21h CM)

UE 4 : Méthodes et langues

- Anglais économique et financier (3 ects) (28h CM)
- Conférence de méthode E5BGR2C (14h TD)

UE 5 : Rapport d'activités

- Mémoire et soutenance (4 ects) (0h CM)

CURSUS

Master 1ère année

SEMESTRE 1

UE 1 : Economie 1

Fiscalité et approche patrimoniale (5 ects) (30h CM)

Économie européenne et intégration (4 ects) (30h CM)

UE 2 : Gestion 1

Diagnostic financier (6 ects) (30h CM et 15h TD)

Marketing des services (5 ects) (30h CM)

UE 3 : Outils et méthodes 1

Informatique financière (5 ects) (30h CM)

Anglais (3 ects) (30h CM)

Compte Client de dépôts-Crédits de Consommation (2 ects) (28h CM)

SEMESTRE 2

UE 4 : Economie 2

Marchés financiers (6 ects) (21h CM et 21h TD)

UE 5 : Gestion 2

Droit bancaire approfondi (5 ects) (35h CM)

La prospection (5 ects) (30h CM)

Droit bancaire (5 ects) (28h CM)

Diagnostic stratégique (5 ects) (15h CM et 15h TD)

UE 6 : Outils et méthodes 2

Anglais (4 ects) (30h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 1 : UE Finance et Gestion 1

Gestion financière (6 ects) (30h CM)

UE 2 : Marketing et communication 1

Études de marchés (6 ects) (30h CM)

UE 3 : Outils et méthodes 1

Séminaire d'intégration E5BRA2SI (0h CM)

Anglais (4 ects) (30h CM)

UE 4 : Management de l'agence bancaire 1

Analyse dynamique de l'entreprise (3 ects) (28h CM)

Caractéristiques juridiques, fiscale du pro (introduction sur marché des pro + module 2) (4 ects) (35h)

Ouverture de compte et produits (3 ects) (28h CM)

Environnement des professionnels (risques économiques + comportements commerciaux) (4 ects) (30h CM)

SEMESTRE 2

UE 5 : UE Finance et Gestion 2

Contrôle de gestion (3 ects) (30h CM)

UE 6 : Marketing et communication 2

Les produits d'assurance (3 ects) (30h CM)

Anglais (2 ects) (30h CM)

Management d'équipes (3 ects) (30h CM)

UE 7 : Outils et méthodes 2

Projet d'entreprise (4 ects) (30h CM)

UE 4 : Management de l'agence bancaire 1

Besoins fondamentaux des professionnels (4 ects) (35h CM)

Maîtrise des conditions consenties aux clients et rentabilité (1 ects) (14h CM)

Suivi du professionnel (1 ects) (14h CM)

Gestion et développement d'un portefeuille client (1 ects) (14h CM)

Gestion patrimoniale et retraite (4 ects) (35h CM)

Besoins privés du professionnel (2 ects) (21h CM)

Négociation commerciale avec les professionnels (2 ects) (21h CM)

Master 2ème année

SEMESTRE 1

UE 1 : Finance et gestion

Gestion financière (4 ects) (30h CM)

UE 2 : Marketing et communication

Études de marchés (5 ects) (30h CM)

Anglais (3 ects) (30h CM)

UE 3 : Outils et méthodes 1

Séminaire d'intégration (4 ects) (0h CM)

UE 4 : Environnement des professionnels 1

Rôle et mission du conseiller Patrimonial Agence (3 ects) (14h CM)

Négociation commerciale (2 ects) (21h CM)

Le marketing et la segmentation/L'approche globale (1 ects) (28h CM)

Analyser la situation patrimoniale du client (4 ects) (35h CM)

Gestion de produits financiers (4 ects) (35h CM)

SEMESTRE 2

UE 9 : UE transversale

Projet tutoré et méthodologie du rapport (4 ects) (63h CM)

UE 5 : UE Finance et Gestion

Contrôle de gestion (4 ects) (30h CM)

UE 6 : Marketing et communication

Management d'équipes (4 ects) (30h CM)

Les produits d'assurance (4 ects) (30h CM)

UE 7 : Outils et méthodes

Anglais (2 ects) (30h CM)

Projet professionnel (1 ects) (15h CM)

UE 8 : Environnement des professionnels 2

Étude de cas patrimoniaux (4 ects) (35h CM)

Optimiser la situation fiscale du client assujéti à l'IR, à l'ISF (2 ects) (30h)

Formuler des hypothèses d'évolution (4 ects) (35h CM)

Mesurer la rentabilité bancaire (1 ects) (21h CM)

Master mention Analyse et politique économique	Master mention Analyse et politique économique	Master mention Analyse et politique économique
Master 2ème année parcours Economic Policies in the age of Globalisation (EPOG) : « Knowledge and innovation policies » (Erasmus Mundus) (ESKIP)	Master 2ème année parcours Economic Policies in the age of Globalisation (EPOG) : « International macroeconomics and financial policies » (Erasmus Mundus) (ESMFP)	Master 2ème année parcours Economic Policies in the age of Globalisation (EPOG) : « Development policies » (Erasmus Mundus) (ESDP)

CURSUS

SEMESTRE 1	SEMESTRE 1	SEMESTRE 1
<p>UE1 LAW ECONOMICS INSTITUTIONS OF INTELLECTUAL PROPERTY AND INNOVATION</p> <p>ORGANISATIONS AND INNOVATION (4 ects) (36h CM)</p> <p>INSTITUTIONS OF INTELLECTUAL PRPERTY (4 ects) (24h CM)</p> <p>PROPERTY RIGHTS ORGANISATIONS AND COMMONS (4 ects) (24h CM)</p> <p>UE 2 ECONOMETRICS AND QUANTITATIVE METHODS FOR RESEARCH</p> <p>ECONOMETRICS AND QUANTITATIVE METHODS FOR RESEARCH (8 ects) (44h CM)</p> <p>VARIATIONS OF CAPITALISM</p> <p>VARIATIONS OF CAPITALISM (2 ects) (36h CM)</p> <p>UE 1A KNOWLEDGE CULTURE AND INTELLECTUAL PROPERTY IN ICT</p> <p>EDUCATION ECONOMICS AND POLICY (4 ects) (36h CM)</p> <p>OPEN-SOURCE SOFTWARE VERSUS COPYRIGHT/PATENTED SOFTWARE (4 ects) (21h CM)</p> <p>UE 3B INTELLECTUAL PROPERTY IN MEDICINES AND BIOTECHNOLOGIES</p> <p>PHARMACEUTICAL PATENTS TRIPS AND PUBLIC HEALTH (4 ects) (24h CM)</p> <p>ENVIRONMENT SEEDS AND BIODIVERSITY (4 ects) (24h CM)</p> <p>UE 4 LANGUAGE</p> <p>WEEKLY LECTURE ESEMAWL</p> <p>SCIENTIFIC ESEMASEL</p> <p>FRENCH INTENSIVE ESEMAFR</p>	<p>Macroeconomic and financial policies</p> <p>International macroeconomics (4 ects) (30h CM)</p> <p>Financial instability and international regulation- Instabilité financière et régulation internationale (4 ects) (30h CM)</p> <p>Institutions and international finance (4 ects) (30h CM)</p> <p>Financial strategies and international accounting (4 ects) (30h CM)</p> <p>UES Econometrics and quantitative methods for research</p> <p>Econometrics and quantitative methods for research (8 ects) (44h CM)</p> <p>VARIATIONS OF CAPITALISM</p> <p>VARIATIONS OF CAPITALISM (2 ects) (15h CM)</p> <p>SPECIAL FOCUS</p> <p>Post-Keynesian economics (4 ects) (30h CM)</p> <p>Labor and discriminations (4 ects) (30h CM)</p> <p>Financial theory and portfolio management (4 ects) (30h CM)</p> <p>Langue</p> <p>Scientifique english</p> <p>French intensive</p> <p>Weekly lecture during semester</p>	<p>UE1 Macroeconomic and development policies</p> <p>Developement, institutions and poverty (4 ects) (30h CM)</p> <p>Emerging countries in the global economy- marchés émergents (4 ects) (30h CM)</p> <p>International macroeconomics (4 ects) (30h CM)</p> <p>ECONOMETRICS AND QUANTITATIVE METHODS FOR RESEARCH</p> <p>ECONOMETRICS AND QUANTITATIVE METHODS FOR RESEARCH (8 ects) (44h CM)</p> <p>Variations of capitalism</p> <p>Variations of capitalism (2 ects) (15h CM)</p> <p>UES C Finance and development</p> <p>Financial instability and international regulation (4 ects) (30h CM)</p> <p>Institutions ans international finance (4 ects) (30h CM)</p> <p>UE 5A Intellectual property and development</p> <p>Pharmaceutical patents trips and public health- brevets pharmaceutiques (4 ects) (24h CM)</p> <p>Environnement seeds and biodiversity- semences agriculture biodiversité. (4 ects) (24h CM)</p> <p>UES B Education labor and globalization</p> <p>Education and creative economics (4 ects) (36h CM)</p> <p>Labor and discriminations (4 ects) (30h CM)</p> <p>Joint Seminar</p> <p>Public goods territories institutions and globalization (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>Variety of capitalism and regional integration in the globalization (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>European economic policies in globalization (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>Economic policy explain by policy makers (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>UE 6: Languages</p> <p>French (weekly lecture during the semester) (30h CM)</p> <p>French (intensive in September) (80h CM)</p> <p>Scientific english ESEMSE (20h CM)</p>
<p>SEMESTRE 2</p> <p>UE 5 JOINT SEMINARS</p> <p>PUBLIC GOODS TERRITORIES INSTITUTIONS AND GLOBALIZATION (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>ECONOMIC POLICY EXPLAINED BY ECONOMIC ACTORS AND POLICY MAKERS (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>EUROPEAN ECONOMIC POLICIES IN THE GLOBALIZATION (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>VARIETY OF CAPITALISM AND REGIONAL INTEGRATION IN THE GLOBALIZATION (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>UE 6A MASTER DISSERTATION RESEARCH LAB</p> <p>METHODOLOGY AND TUTORING FOR SEREACH</p> <p>UE 6 B MASTERS DISSERTATION PROFESSIONAL INTERNSHIP</p> <p>METHODOLOGY AND TUTORING FOR RESEARCH</p>	<p>SEMESTRE 2</p> <p>Joint seminar</p> <p>Economic policy explained by economic actors and policy makers (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>European economic policies in the globalization (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>Variety of capitalism and regional integration in the global economy (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>Public goods territories institutions and globalization (3 ects) (22.5h CM)</p> <p>Master dissertation</p> <p>Research lab</p> <p>Professional internship</p>	<p>SEMESTRE 2</p> <p>Master dissertation</p> <p>Research labs choice 1</p> <p>Professionnal internship choice 2</p>